



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9366^e séance

Mercredi 5 juillet 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Les enfants et les conflits armés

Comment prévenir et combattre les violations graves contre les enfants en temps de conflit armé

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363)

Lettre datée du 23 juin 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/470)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements à la Présidente sortante

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M^{me} Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et à son équipe pour la manière dont elles ont présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juin. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Nusseibeh et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel elles ont conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les enfants et les conflits armés

Comment prévenir et combattre les violations graves contre les enfants en temps de conflit armé

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363)

Lettre datée du 23 juin 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/470)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Éthiopie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Irlande, Israël, Italie, Koweït, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay et Yémen.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés ; M. Omar Abdi, Directeur général adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, chargé des programmes ; et Violeta, représentante de la société civile pour les enfants.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/363, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, et sur le document S/2023/470, qui contient le texte d'une lettre datée du 23 juin 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gamba de Potgieter.

M^{me} Gamba de Potgieter (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Woodward d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. J'attache une grande valeur à l'appui de longue date du Royaume-Uni au mandat relatif aux enfants et aux conflits armés, ainsi qu'à l'engagement collectif des membres du Conseil de sécurité. Je remercie également les autres intervenants ainsi que tous les participants de leur présence, ici et en ligne, aujourd'hui. Je suis très sensible à l'attention portée à cette question importante.

En 2017, l'année où j'ai pris mes fonctions, le rapport du Secrétaire général (S/2017/821) couvrait 20 situations réparties dans quatre régions géographiques et donnait des informations sur les 21 000 violations graves qui avaient été vérifiées l'année précédente. Depuis lors, le mandat a été considérablement élargi : il s'étend désormais sur cinq régions géographiques et couvre 26 situations. Deux nouvelles situations, Haïti et le Niger, ont été ajoutées en raison de l'évolution inquiétante des conditions de sécurité sur le terrain. Des informations détaillées sur ces deux pays

seront incluses dans le rapport de l'année prochaine, comme cela a été fait pour l'Éthiopie, le Mozambique et l'Ukraine, qui ont été ajoutés en 2022 et figurent pour la première fois dans le rapport (S/2023/363) dont le Conseil est saisi.

Les défis auxquels le monde est confronté se sont également multipliés et superposés. Pour n'en citer que quelques-uns, l'insécurité climatique est venue s'ajouter à la lutte pour le contrôle des ressources et aux déplacements forcés, l'accumulation de restes explosifs de guerre et de mines a donné une nouvelle dimension au meurtre et à la mutilation d'enfants, et les tactiques terroristes des groupes armés ont été utilisées contre les enfants et leurs droits à l'éducation, en particulier ceux des filles. La situation décrite dans le rapport du Secrétaire général de cette année sur les enfants et les conflits armés illustre tous ces aspects. L'ONU a confirmé l'année dernière 27 180 violations graves qui ont été commises contre 18 890 enfants. Parmi ces violations, 2 880 ont été vérifiées tardivement. En outre, 8 630 enfants ont été tués ou mutilés, 7 622 enfants ont été recrutés et utilisés, et 3 985 enfants ont été enlevés. Ces trois violations sont toujours celles dont le niveau de vérification a été le plus élevé et elles ont toutes augmenté en 2022.

Des enfants ont été tués ou blessés lors de frappes aériennes, par des armes explosives, par des balles réelles, dans des tirs croisés ou lors d'attaques directes. Dans de nombreux cas, ils ont été victimes de restes explosifs de guerre. Le viol et la violence sexuelle contre les enfants, bien que chroniquement peu signalés, ont également été vérifiés à des niveaux élevés : 1 165 enfants, presque tous des filles, ont été violés, victimes de viols collectifs, contraints au mariage ou à l'esclavage sexuel, ou ont subi des agressions sexuelles. Certains cas étaient si graves qu'ils ont entraîné la mort des victimes.

Les crimes commis contre ces enfants sont odieux. Au total, l'ONU a vérifié des attaques menées contre 1 163 écoles et 647 hôpitaux, ce qui représente une augmentation de 112 % par rapport à l'année précédente. Cinquante pour cent de ces attaques ont été perpétrées par des forces gouvernementales.

De surcroît, l'utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires reste une préoccupation majeure. Elle met les enseignants, les élèves, le personnel médical et les patients en danger et entraîne souvent des dommages aux infrastructures civiles, voire leur destruction complète. L'ONU a constaté une forte augmentation de plus de 60 % des cas de ce type l'année dernière, qui sont le fait à la fois des forces armées et des groupes armés.

Dans les situations de conflit, lorsque la protection, l'éducation, les soins de santé, les systèmes de production alimentaire, les installations d'approvisionnement en eau et les services essentiels sont affaiblis ou détruits, le seul espoir qui reste aux enfants et aux communautés est souvent l'aide humanitaire. Mais cette aide est aussi de plus en plus menacée. L'ONU a confirmé 3 931 cas de refus d'accès à l'aide humanitaire pour des enfants en 2022. Des travailleurs humanitaires ont été tués, agressés ou enlevés. Des fournitures humanitaires ont été pillées, des biens et des infrastructures vitales ont été détruits. Des obstacles bureaucratiques et des restrictions à la circulation ont encore compliqué l'acheminement de l'aide humanitaire. Compte tenu du contrôle croissant exercé sur le travail des acteurs humanitaires et des lois restrictives, la situation continue malheureusement de se détériorer dans ce domaine.

Nous ne devons jamais oublier que derrière chaque violation vérifiée se cache la vie d'un enfant, avec sa propre histoire. L'année dernière, 18 890 enfants ont été touchés, mais on ne raconte pas leur histoire. C'est notamment le cas des trois filles qui ont été victimes de viols collectifs au Soudan du Sud pendant cinq jours de terreur, des garçons tués par un engin explosif improvisé dans une école en Afghanistan, de la fille de 14 ans qui a été enlevée et brûlée vive au Myanmar et de la fille qui a été amputée d'un membre à la suite de frappes aériennes en Ukraine, et de tant d'autres. C'est pourquoi nous devons nous rappeler que derrière les chiffres se cachent les visages d'enfants victimes de la violence armée dans le monde entier. Nous devons faire davantage pour prévenir les ravages des conflits armés et protéger nos enfants.

Malgré la nécessité de mieux protéger nos enfants, il y a tout simplement trop de zones auxquelles nous n'avons pas accès, trop de situations où les demandes dépassent de loin nos capacités de surveillance, et trop de victimes et de témoins qui ont été réduits au silence. Trop souvent, les enfants et leurs communautés n'ont pas accès à des canaux de signalement sûrs et à une assistance, ou ont trop peur pour y recourir. On apprend souvent aux garçons que le fait d'être une victime porte atteinte à leur masculinité. Les sociétés jettent l'opprobre sur les filles pour le mal qui leur a été fait. Des pressions sont exercées sur les communautés. Les défenseurs des droits humains et les travailleurs humanitaires sont menacés. Ainsi, les personnes qui ont le plus besoin de notre soutien sont abandonnées face à leur souffrance, sans soins ni justice.

Dans certains cas, au lieu d'être protégés, les enfants victimes sont punis pour leur situation. L'année dernière, 2 496 enfants ont été privés de liberté en raison de leur association réelle ou présumée avec des parties

au conflit. Particulièrement vulnérables aux mains des autorités, les enfants détenus ont été exposés à d'autres violations de leurs droits, notamment à la torture et aux violences sexuelles. Dans certains cas, ils ont même été condamnés à mort.

Enfin, la justice et l'application du principe de responsabilité continuent de faire défaut en ce qui concerne les enfants. En dépit des progrès accomplis dans certaines situations, les violations graves commises contre les enfants demeurent impunies et leurs auteurs ne sont nullement inquiétés par les systèmes juridiques nationaux et internationaux. Nous nous devons de garantir aux enfants l'accès à la justice.

Tout en reconnaissant que les groupes armés, y compris ceux désignés comme terroristes par l'ONU, sont responsables de 50 % des violations graves, je tiens à souligner que les principaux responsables du meurtre ou de la mutilation d'enfants, des attaques contre des écoles et des hôpitaux et du refus d'accès à l'aide humanitaire en 2022 sont les forces armées et de sécurité des gouvernements, dont la responsabilité première est d'assurer la protection des civils, y compris des enfants.

Face aux tragédies que les enfants ont endurées, nous gardons toujours espoir. L'engagement sans relâche de mon bureau et de l'ONU sur le terrain, en collaboration active avec les parties au conflit, nous a non seulement donné un but, mais nous a aussi permis d'intensifier nos efforts. Par exemple, lorsque j'ai pris mes fonctions en 2017, il y avait au total 8 052 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants étayés par des preuves. Néanmoins, en 2022, ce nombre est passé à 7 622 cas, même si le nombre de situations dont nous sommes saisis a augmenté de six par rapport en 2017. Ces chiffres illustrent et confirment l'importance de notre mandat et de ses résultats lorsqu'il est appliqué de manière cohérente.

Je tiens par ailleurs à souligner les progrès accomplis grâce à la collaboration entre l'ONU et toutes les parties à des conflits, qui a permis d'obtenir des résultats concrets dans de nombreuses situations l'année dernière. Au Yémen, nous avons signé un plan d'action avec les houthistes, qui se font appeler Ansar Allah, pour prévenir les violations et y mettre fin. Il s'agit du troisième accord signé au Yémen, ce qui signifie que l'ONU a engagé un dialogue concret avec les trois principales parties au conflit. En République démocratique du Congo, le groupe Maï-Maï Machine a signé des engagements unilatéraux pour protéger les enfants. En Iraq, le Gouvernement a signé un plan d'action pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les Forces de mobilisation

populaire et y mettre un terme. En outre, 1 448 enfants irakiens ont été rapatriés du nord-est de la Syrie.

L'ONU intervient activement dans d'autres situations et auprès des parties concernées, comme en Éthiopie, au Mozambique, en Ukraine et dans la Fédération de Russie, où je me suis rendue récemment, afin d'obtenir des engagements concrets et pratiques pour protéger les enfants et mettre en place des plans de prévention ou de protection.

Dans d'autres situations, des progrès ont été réalisés grâce à l'adoption de protocoles de transfert, à l'élaboration de politiques de protection des enfants, au renforcement de la législation et à la prise en compte de la protection des enfants dans les processus de paix et les dialogues nationaux. L'action de l'ONU a aussi porté sur la formation et la sensibilisation, touchant des milliers de parties prenantes. Ainsi, 12 460 enfants anciennement associés à des forces ou groupes armés ont été libérés et ont bénéficié d'une protection ou d'une aide à la réintégration. Ces avancées sont importantes et significatives, et je félicite chaque personne qui a participé à leur concrétisation.

Toutefois, à l'avenir, nous devons progresser bien davantage. Nous avons besoin de toute urgence de mesures ambitieuses et fermes. Nous devons faire fond sur le consensus international en matière de protection de l'enfance et respecter les instruments qui ont déjà fait l'objet d'un large consensus. Cela suppose entre autres de considérer que toute personne âgée de moins de 18 ans est un enfant, comme le définit la Convention relative aux droits de l'enfant, qui doit être préservée.

Je demande instamment à chacun et à chacune de s'engager en faveur de la paix et du règlement pacifique des conflits, qui restent le seul moyen viable de réduire les violations commises contre les enfants et de les prévenir. Je demande à tous d'augmenter le financement alloué aux programmes de protection de l'enfance, notamment pour répondre aux besoins immenses des programmes de réintégration, qui dépassent de loin les ressources actuellement disponibles. Il est navrant que les enfants qui ont été libérés après avoir été recrutés et utilisés, ou recueillis après avoir subi d'autres violations, découvrent qu'il n'existe en fait aucun endroit sûr ni aucun soutien disponible pour eux. Financer les programmes de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines doit également être une priorité, compte tenu des effets dévastateurs des restes explosifs de guerre sur les enfants partout dans le monde.

Je tiens également à souligner que l'efficacité du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé dépend entièrement des ressources et des

capacités consacrées à son fonctionnement, notamment à ses ressources budgétaires et humaines et au renforcement de ses capacités. C'est d'autant plus important qu'entre 2022 et 2023, les situations de cinq autres pays ont été ajoutées au programme sur les enfants et les conflits armés, dont celles du Niger et de Haïti cette année. Il est important que les personnes attachées à cette question défendent le mécanisme de surveillance et de communication de l'information dans les débats sur les budgets, y compris au sein de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et en ce qui concerne les budgets des missions des Nations Unies. En outre, les ressources des bureaux de pays de l'UNICEF spécifiquement consacrées au mécanisme de surveillance, au suivi et aux interventions, ainsi qu'à la réintégration des enfants doivent aussi être protégées et maintenues, tout en mettant en place des capacités et compétences similaires en matière de protection de l'enfance dans d'autres entités des Nations Unies, dans le cadre des travaux d'équipes spéciales de pays (surveillance et information) concernant les violations commises contre les enfants en situation de conflit armé.

Enfin, nous devons mettre les enfants au centre de nos efforts et les écouter. C'est pourquoi je m'engage à travailler sur quatre objectifs importants en 2023 et à l'avenir : plaider pour un règlement pacifique des conflits, améliorer les directives destinées aux observateurs afin de recenser au mieux les violations graves, augmenter les ressources disponibles consacrées à l'expertise en matière de protection de l'enfance sur le terrain et élaborer une nouvelle campagne de sensibilisation des populations dont le but sera de placer les voix des enfants au cœur de tous nos travaux. Cette campagne sera centrée sur les enfants et tiendra compte de leur participation, de leurs opinions et de leurs voix pour nous permettre de mieux répondre à leurs préoccupations. À cet égard, je remercie de sa présence Violeta, qui va partager avec nous tous ses recommandations sur la manière d'associer les enfants aux processus de consolidation de la paix.

Pour ma part, je garde l'espoir que notre détermination, notre dévouement et nos travaux conjoints peuvent conduire à un changement positif pour les enfants pris au piège de la guerre. Je reste vivement attachée à leur protection et j'invite tout le monde à se joindre à moi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gamba de Potgieter de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Abdi.

M. Abdi (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un jour difficile dans l'histoire du programme relatif aux enfants et aux conflits armés. Dans le rapport du Secrétaire

général de cette année (S/2023/363), on trouve à la fois le plus grand nombre de violations graves jamais confirmées par l'ONU, soit plus de 27 000, et le plus grand nombre de situations préoccupantes, soit 26. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est gravement préoccupé par le sort des enfants dans les pays dont les situations ont été dernièrement ajoutées au rapport, à savoir Haïti et le Niger cette année, et l'Éthiopie, le Mozambique et l'Ukraine en 2022. Cependant, nous devons garder à l'esprit que c'est dans les conflits prolongés, notamment en République démocratique du Congo, en Israël et dans l'État de Palestine, ainsi qu'en Somalie, que l'on recense le plus grand nombre de violations graves contre les enfants.

Ces trois situations figurent systématiquement dans le rapport du Secrétaire général depuis la création, en 2005, du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, ce qui signifie que les enfants qui vivent dans ces contextes sont confrontés à des violations graves et constantes depuis des années, et dans certains cas, comme celui des enfants de l'État de Palestine, depuis des décennies. En raison des escalades observées récemment, nous nous attendons à ce que le nombre de violations confirmées dans certaines de ces situations augmentent dans les mois à venir.

Un nouveau conflit a éclaté au Soudan en dehors de la période considérée dans le rapport de cette année, mais l'UNICEF est également très préoccupé par les conséquences du conflit en cours sur les 21 millions d'enfants que compte le pays. Plus d'un million d'enfants ont déjà été déplacés par les combats, et l'ONU a reçu des informations crédibles, en cours de vérification, selon lesquelles des centaines d'enfants ont été tués ou blessés.

L'action menée concernant la question des enfants et des conflits armés est efficace. Comme nous l'avons mentionné lors du débat public de l'année dernière (voir S/PV.9096), elle a des effets positifs sur d'innombrables enfants touchés par un conflit partout dans le monde. Au moins 180 000 enfants ont quitté les rangs de forces et groupes armés depuis l'an 2000. Et 39 plans d'action ont été signés depuis 2005 dans 18 situations de conflit. Ces plans d'action ont permis de prévenir un nombre incalculable de violations graves contre des enfants, ou d'y mettre un terme, grâce aux mesures prises en amont par les parties au conflit. Par exemple, en République démocratique du Congo, la mise en œuvre du plan d'action de l'année 2012 a permis de réduire considérablement le nombre d'enfants recrutés et utilisés par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC),

grâce à un contrôle qui a entraîné la séparation de plus de 1 100 enfants, à la suite de quoi les FARDC ont été radiées de la liste du Conseil concernant cette violation.

L'un des principaux atouts du programme relatif aux enfants et aux conflits armés est le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, qui sert de base de données factuelles pour le présent rapport. Les données qu'il rassemble sont fiables et solides. Elles résistent au processus de vérification minutieux de l'ONU. Des spécialistes formés à la protection de l'enfance collectent minutieusement ces données de manière impartiale, indépendante et neutre, conformément aux principes humanitaires fondamentaux. Nous avons foi en la véracité de ces données et demandons aux États Membres de suivre notre exemple.

Fait crucial, ces données permettent à l'ONU et à ses partenaires de mieux cibler leurs efforts s'agissant de prévenir les violations graves et de soutenir les enfants qui ont subi de telles violations. Par exemple, elles permettent à l'UNICEF de définir les mesures préventives et les interventions à mener en cas d'événement tragique, comme celui qui a tué 27 enfants et en a blessé 53 autres le mois dernier dans le sud de la Somalie, après l'explosion de munitions sur un terrain de jeu. En 2022, l'UNICEF a sensibilisé plus de 9 millions d'enfants au danger des engins explosifs, mais les risques liés à une pollution généralisée par des armes requièrent que l'on fasse davantage. De plus, lorsque nous savons dans quelles zones les enfants sont recrutés et utilisés, nous pouvons discuter avec les parties au conflit pour obtenir leur libération et leur apporter notre soutien. En 2022, plus de 12 460 enfants ont bénéficié de la protection ou d'une aide à la réintégration de la part de l'UNICEF et de ses partenaires.

Les informations confirmées par l'ONU qui figurent dans le rapport du Secrétaire général servent également de point de départ pour nouer un dialogue entre l'ONU et les parties au conflit, afin de les inciter à prendre des mesures qui permettent de mieux protéger les enfants. Au cours de ces 18 derniers mois, plusieurs parties se sont engagées à prendre des mesures pour protéger les enfants en raison de la mobilisation de l'ONU. Par exemple, les protocoles de transfert adoptés au Burkina Faso et au Nigéria l'année dernière définissent les étapes nécessaires pour protéger les enfants recueillis, détenus ou identifiés pendant un conflit, y compris leur transfert rapide vers les acteurs civils de la protection de l'enfance responsables de leur prise en charge et de leur protection.

Nous félicitons les États Membres qui ont pris des mesures ambitieuses pour garantir la protection des

enfants à la Conférence d'Oslo sur la protection des enfants en situation de conflit armé, qui s'est tenue le mois dernier. Il s'agit notamment du Soudan du Sud, qui s'est engagé à adopter les Engagements de Paris et les Principes de Vancouver, et à les intégrer à sa législation nationale ; de la Somalie, qui s'est engagée à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ; et du Gouvernement norvégien, qui a promis 1 milliard de couronnes norvégiennes aux programmes conçus pour prévenir les violations des droits de l'enfant en situation de conflit armé et y répondre.

Il faut féliciter ces pays, les soutenir afin qu'ils tiennent les engagements qu'ils ont pris de renforcer la protection de l'enfance, et encourager les autres à suivre leur exemple. Mais pour que le sort des enfants s'améliore véritablement, ces engagements, qu'il s'agisse de plans d'action, de mesures de prévention, de protocoles de transfert, de l'approbation d'instruments clefs ou de l'adoption de lois, doivent être mis en œuvre et être étayés par la volonté politique des parties au conflit et de leurs alliés. Avec plus de 27 000 violations avérées recensées cette année, contre 24 000 l'année dernière, les engagements existants ne sont de toute évidence pas suffisants. L'UNICEF appelle les parties à prendre des mesures concrètes et sans équivoque en faveur des enfants.

Nous déplorons le peu de progrès réalisés par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés en ce qui concerne l'adoption des conclusions des rapports de pays du Secrétaire général, malgré les efforts louables déployés par la Norvège et Malte en leur qualité de présidents du Groupe. Ces conclusions constituent un outil important pour les hauts responsables et les praticiens sur le terrain afin de renforcer leur travail de sensibilisation auprès des parties au conflit, des donateurs et des responsables locaux, entre autres. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à placer la protection des enfants au-dessus de toute autre considération politique, notamment en accélérant l'adoption de conclusions solides, utiles et rapides du Groupe de travail du Conseil de sécurité.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les groupes armés non étatiques ont été responsables de plus de 50 % des violations graves commises l'année dernière. Au Burkina Faso, par exemple, près de 85 % de toutes les violations ont été attribuées à des groupes armés. Pourtant, bien trop souvent, nous constatons que des acteurs étatiques cherchent à empêcher ou à limiter le dialogue que l'ONU entretient avec les groupes armés ou les autorités de facto pour des raisons politiques. Soyons clairs : le dialogue engagé par l'ONU à

des fins humanitaires ne légitime pas ces acteurs. Afin de continuer à améliorer la situation des enfants touchés par les conflits, notamment par la fourniture de services et le dialogue en vue de mettre fin aux violations, nous appelons les États Membres à permettre et à soutenir le dialogue de l'ONU avec les groupes armés, y compris avec les groupes armés pouvant être qualifiés de terroristes.

Vu que le nombre de pays concernés par la question des enfants en temps de conflit armé ne cesse d'augmenter, le nombre d'enfants qui ont besoin de notre protection et de notre soutien augmente également. L'UNICEF codirige ces efforts dans chacun des plus de 26 pays concernés. Comme nous l'avons annoncé à la Conférence d'Oslo, nos ressources de base sont allouées à la surveillance et à la communication de l'information concernant les violations graves commises contre des enfants, pour nous assurer de pouvoir répondre aux besoins des enfants concernés. Mais l'ONU compte sur l'appui apporté par les donateurs pour soutenir les efforts que nous déployons pour fournir aux enfants les services humanitaires dont ils ont besoin et recenser les violations graves. Nous appelons les États Membres à accroître leur appui aux efforts de l'ONU. Il y a aujourd'hui plus d'enfants en danger qu'à n'importe quel autre moment au cours des 75 dernières années. Et ce pour une raison évidente : des enfants souffrent et meurent à cause de la cruauté et de l'indifférence à leur sort, parce que certains dirigeants politiques et parties au conflit ne respectent tout simplement pas les principes d'humanité en temps de conflit.

Pour terminer, au nom de l'UNICEF, j'exhorte tous les États et toutes les entités à se joindre à nous pour donner la priorité aux enfants et les protéger aujourd'hui afin qu'ils puissent grandir et bâtir un monde plus pacifique pour les générations à venir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Abdi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Violeta.

Violeta (*parle en espagnol*) : Bonjour, je m'appelle Violeta, et je prends la parole au nom de tous les enfants, adolescents et jeunes qui vivent en Colombie. Je suis une adolescente, et c'est un point qui mérite d'être souligné, car dans la plupart des espaces de rassemblement comme celui-ci, les hommes et les adultes ont tendance à être les plus représentés.

Parler de conflit, de guerre et de paix dans un pays comme la Colombie revient, au fond, à parler de toute l'histoire d'un pays. Le conflit armé dans mon pays a fait des millions de victimes sur l'ensemble du territoire, et les

habitants des zones rurales ont été les plus touchés. Être un enfant, un adolescent ou un jeune aujourd'hui et vivre dans la campagne colombienne, appartenir à une communauté autochtone ou afro-colombienne, être réfugié ou migrant, ou appartenir tout simplement à la communauté LGBTQI+ n'est pas facile. Vivre dans la crainte permanente de sortir pour jouer au ballon dans un parc ou dans un espace ouvert à cause du risque de marcher sur une mine antipersonnel ou d'être pris entre deux feux est très difficile. Il n'est pas non plus facile d'être constamment sur le qui-vive sur le chemin de l'école par crainte d'être touché par de nouveaux affrontements ou de voir un groupe armé investir l'établissement et recruter des camarades de classe. Il n'est pas non plus facile de voir que, jour après jour, la structure physique des écoles se détériore à cause de ces affrontements, qui endommagent également les outils éducatifs, lesquels sont le plus souvent insuffisants et inefficaces. Il n'est pas non plus facile de constater qu'au fil des jours, les chaises des salles de classe commencent à se vider parce que des enfants et des adolescents sont recrutés, tués ou déplacés, ou se retrouvent sans autre choix que de partir en ville en quête de perspectives plus favorables, de ranger leurs rêves dans une valise et de laisser derrière eux leurs terres, leurs racines, leurs rêves et leurs ancêtres. Il n'est pas non plus facile d'être victime de harcèlement ou d'attaques physiques ou verbales pour le simple fait d'être une fille ou d'avoir des goûts, une couleur de peau, une façon de parler ou des coutumes différents.

Par ailleurs, la violence dans les villes est un phénomène quelque peu différent, mais tout aussi important. Il n'est pas facile non plus de vivre dans les zones reculées, stigmatisées et rendues invisibles, loin des villes. L'existence de groupes armés ou de bandes organisées est un facteur qui constitue incontestablement un frein à la vie et au développement des adolescents et des jeunes qui vivent dans ces zones, du fait de la peur constante de franchir une barrière invisible et d'être, sans avoir le temps de s'en apercevoir, attaqué ou menacé pour un simple regard. Et comme à la campagne, les salles de classe finissent par se vider, car dans les villes, il y a aussi un autre type de recrutement, effectué par les bandes organisées. Il devient alors banal de voir des camarades de classe gisant morts sur le trottoir. Comme à la campagne, il y a des affrontements à proximité de terrains de jeux, d'écoles, de parcs et d'hôpitaux. Et bien souvent, le manque de ressources, les mauvaises méthodes éducatives, l'absence de perspectives, les décrochages scolaires et le climat de violence se traduisent par un niveau élevé de non-conformisme chez les jeunes et les adolescents qui veulent construire un projet de vie libre et à l'abri de la violence. Ce sont elles

et eux qui, à grand renfort de cris et de chants, réaffirmant leur force, leur résistance et leur aspiration à vivre dignement, ont mené un grand mouvement social au cours des années 2020 et 2021. Ce mouvement social s'est accompagné d'une certaine vision de la justice et de la sécurité face à la guerre qui les a stigmatisés, réduits au silence, emprisonnés et exterminés physiquement et politiquement. Ce qui est également très frappant dans cette vision, c'est qu'elle est aussi présente dans les dynamiques dans les territoires et parmi leurs habitants, où il est très fréquent de retrouver, parmi les 6 402 victimes d'exécutions extrajudiciaires ou de faux positifs, le conjoint ou l'enfant d'un membre de sa famille, selon les chiffres publiés par la Juridiction spéciale pour la paix au cours de l'année 2021.

Il est impossible de déterminer avec exactitude le nombre de victimes du conflit armé en Colombie, mais il est possible de faire des estimations. Selon les chiffres fournis par la Commission de la vérité, jusqu'en 2019, plus de 3 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes ont été victimes du conflit, ce soit par le recrutement, la disparition forcée, l'enlèvement, le déplacement, le meurtre ou la violence sexuelle. Des chiffres plus récents montrent que la guerre en Colombie se poursuit. Au cours du premier trimestre de l'année, selon les chiffres officiels communiqués par la Coalition contre l'implication des enfants dans le conflit armé en Colombie, le nombre de victimes parmi les enfants et les adolescents s'élève à au moins 4 583. On dénombre notamment 18 cas liés au recrutement forcé, qui ont fait environ 36 victimes ; 17 cas liés aux déplacements forcés, qui ont fait environ 1 283 victimes ; 15 attaques et occupations d'écoles, qui ont fait environ 1 126 victimes parmi les enfants et les adolescents.

Toutefois, bon nombre de ces conséquences pourraient être évitées à l'avenir si les enfants, les adolescents et les jeunes avaient la possibilité de participer aux processus de paix et à la consolidation de la paix. Entre septembre et février, grâce à un projet soutenu par Save the Children, des études et enquêtes ont été menées auprès d'enfants, d'adolescents et de jeunes de différents pays ayant connu une forme ou une autre de conflit armé, notamment la Colombie, le Yémen, les Philippines, le Mali et le Nigéria. Presque toutes les personnes interrogées estiment que les enfants devraient participer aux processus de consolidation de la paix. Pourquoi ? Essentiellement pour les raisons suivantes.

Premièrement, les enfants ont le droit d'exprimer librement leurs opinions et sont capables de parler de ces questions.

Deuxièmement, l'échange de vues favorise la consolidation de la paix.

Troisièmement, dans ce processus, les enfants peuvent obtenir des informations et acquérir des compétences dont ils peuvent faire bénéficier leur famille et leur communauté.

En outre, nous nous sommes enquis des facteurs qui entravent généralement la participation des enfants et des adolescents aux processus de paix, et il en est ressorti deux grandes raisons.

Premièrement, les adultes pensent que les enfants, les adolescents et les jeunes ne sont pas assez matures pour contribuer à la conversation sur la consolidation de la paix et les accords de paix, de telle sorte qu'ils n'investissent pas dans leur participation.

Deuxièmement, la plupart des adultes ne savent pas comment travailler avec les enfants et les adolescents, et n'ont pas les méthodes ni les outils pour cela. Ils ne savent pas comment se rapprocher de ces communautés.

Enfin, et je pense qu'il s'agit peut-être du résultat le plus important du projet, près de 95 % des personnes interrogées sont intéressées par l'idée de travailler pour la paix. Autrement dit, il y a véritablement un grand intérêt, les gens veulent vraiment le faire, et c'est pourquoi nous devrions investir dans ce genre de processus.

Comme mon exposé touche à sa fin, je vais faire des recommandations. Et il y en a beaucoup, de recommandations, étant donné qu'une si longue histoire de conflit nous a montré et enseigné ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Première recommandation, il faut impérativement condamner et prévenir le recrutement, et libérer les enfants et les jeunes qui sont dans les rangs d'un groupe armé, quel qu'il soit, afin d'empêcher que les enfants, les adolescents et les jeunes continuent d'être utilisés pour faire la guerre, notamment ceux des communautés autochtones, afrocolombiennes, réfugiées et migrantes. À cet égard, nous appelons au financement et à l'exécution rapide des démarches visant à rétablir, de façon générale, les droits des enfants et des jeunes qui sont d'anciens membres de ces groupes. De plus, les enfants et les jeunes appartenant à ces groupes doivent être reconnus à la fois comme victimes des conflits et agents du changement et de la consolidation de la paix, car nous sommes habituellement considérés de deux manières : comme victimes et comme multiplicateurs de conflit, c'est-à-dire comme des machines de guerre. En revanche, nous ne sommes pas reconnus pour notre rôle le plus important, qui est celui d'agents du changement.

Deuxième recommandation, nous appelons à la restructuration de la vision de mon pays en matière de sécurité afin d'empêcher à l'avenir la violence contre les

jeunes, comme celle qui a eu lieu durant le grand soulèvement social de la Colombie et dans le contexte des exécutions extrajudiciaires et du scandale des « faux positifs ». À cette fin, il est nécessaire de donner des informations aux groupes tant légaux qu'illégaux qui sont impliqués dans le conflit pour leur permettre de respecter pleinement le droit international humanitaire. Nous appelons également à la libération et à la restitution des droits des victimes et de leur famille, ainsi qu'à la libération des jeunes emprisonnés pendant ces événements. En somme, nous appelons à la libération des prisonniers politiques.

Troisième recommandation, nous estimons qu'il faut condamner fermement la violence sexuelle commise contre les enfants et les adolescents durant le conflit et prendre immédiatement des mesures pour prévenir ce genre de violence, ainsi que pour offrir rapidement des réparations aux victimes par des services de santé à la fois physique et mentale, en plus des procédures juridiques.

Quatrième recommandation, nous appelons à ce que les réformes nécessaires soient engagées pour garantir couverture, accès, qualité, permanence et pertinence en matière d'éducation, particulièrement dans les zones rurales et reculées, afin de donner aux enfants les moyens de mener leurs projets de vie loin du domaine de la confrontation armée et des actes illégaux. Ce travail peut être facilité par la conformité avec les directives de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui, bien que déjà signée par la Colombie, doit être appliquée, et son application contrôlée, sur l'ensemble du territoire national. Elle a peut-être déjà été signée, mais cela fonctionne-t-il ? Nous appelons aussi au suivi des recommandations de la Commission Vérité sur la restructuration des droits à l'éducation des enfants et des jeunes dans les zones touchées par le conflit armé.

Cinquième recommandation, nous voulons la garantie de la présence de l'État, l'accent étant mis sur le développement intégral et l'éducation à la paix des enfants et des jeunes dans les zones rurales. Cela leur permettra de former des plans de vie dans un climat de paix, loin du conflit, et fera que la présence de l'État ne serve pas que des fins défensives.

Dernière recommandation, nous demandons au Conseil de sécurité et à ses États membres d'être les garants du respect des accords de paix signés en 2016 et de continuer à produire des solutions possibles au conflit armé qui est en résurgence sur notre territoire national. Nous proposons la création d'une commission qui connaisse bien les questions de sécurité et de paix et qui soit déterminée à défendre les droits humains et l'état de droit social. Une telle commission devrait appuyer

d'éventuelles négociations de paix et veiller à la participation des enfants dans les processus actuels et futurs, car, bien que les processus précédents aient vu la participation de jeunes, dans une certaine mesure, cette participation n'était ni complète ni pleinement représentative. Il n'y avait pas de tables rondes dans les zones reculées et rurales, et le processus n'était ni global ni représentatif, or c'est ce que nous demandons, pour que la représentation à venir soit équitable et pour que notre voix soit pleinement prise en compte, au lieu de servir simplement à remplir un rôle. En outre, nous appelons à la participation des jeunes, des organisations humanitaires, des victimes, des communautés ethniques, des jeunes femmes et des membres de la communauté LGBTIQ+, ainsi que des représentants de l'armée, de la police et des services de renseignement.

La normalisation de la violence, le conflit et les conséquences auxquelles nous sommes confrontés sont le résultat de nombreuses années de guerre. Nous réaffirmons que, même si un accord de paix a déjà été signé en Colombie et que la Colombie est vue comme un pays sortant d'un conflit, rien n'est moins vrai, car le conflit se poursuit en Colombie, et il continue de nuire aux populations. L'instauration et le maintien de la paix ne sont pas de la responsabilité exclusive d'un seul groupe de personnes. Ils incombent à chacun. Et la paix ne se fait pas en signant un papier avec certains groupes et on n'en parle plus. La paix doit être rétablie sur tout le territoire d'un pays. C'est nous tous qui maintenons, et il est nécessaire que nous nous y employions tous. Il est aussi très important de travailler à partir des premiers stades de développement : enfance, adolescence et jeunesse, car un pays qui ne permet pas à ses enfants, ses adolescents et ses jeunes de travailler sur la consolidation de la paix et les processus de paix est un pays qui se condamne à un avenir fait de guerre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Violeta de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les Émirats arabes unis de leur excellent travail à la présidence du Conseil de sécurité, en juin, et je souhaite le meilleur au Royaume-Uni pour une présidence fructueuse et réussie en juillet.

Je remercie la présidence britannique du Conseil d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui. Je remercie également la Représentante spéciale Gamba de Potgieter, le Directeur général adjoint de l'UNICEF, M. Abdi, et Violeta de leurs exposés perspicaces, qui donnent à réfléchir.

Nous sommes alarmés par le nombre croissant de violations graves contre des enfants qui ont été vérifiées en 2022. Les menaces et attaques visant les observateurs, qui les empêchent de rendre compte de toute l'ampleur des violations contre des enfants, sont inacceptables. Il est tout aussi inquiétant que les forces gouvernementales aient été les principales responsables des meurtres et des atteintes à l'intégrité physique des enfants, des attaques contre des écoles et des hôpitaux et des cas de refus d'accès à l'aide humanitaire.

Les progrès obtenus par la Représentante spéciale s'agissant de collaborer avec les parties à un conflit en faveur de la protection des enfants sont encourageants. Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par la détérioration du sort des enfants dans de nombreuses situations, comme au Myanmar, au Soudan du Sud et au Burkina Faso. Le nombre élevé de violations graves commises contre des enfants en Ukraine, qui ne reflète pourtant pas pleinement la réalité, est également choquant. Malte demande à ce que se poursuive la pratique de l'inscription objective, impartiale et transparente des parties qui commettent des violations à l'annexe du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363).

De plus, en tant que Conseil de sécurité, nous devons veiller à ce que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies aient suffisamment de moyens et des mandats assez solides pour faire en sorte qu'il soit tenu compte des préoccupations relatives à la protection de l'enfance. Cela vaut également pour la réduction des effectifs et le retrait de toute opération de maintien de la paix. Malte collabore activement avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés concernant les activités de formation dans le domaine de la protection de l'enfance et continuera à le faire dans les années à venir. Nous encourageons en outre la Représentante spéciale à continuer d'approfondir l'analyse de la manière dont les normes de genre déterminent l'exposition des enfants à chacune des violations graves dans différents contextes.

Alors que les facteurs de conflit deviennent plus complexes, notamment en raison de l'apparition de nouveaux acteurs armés et de crises chroniques, nous appelons les États Membres à coopérer à tous les niveaux pour atténuer l'impact des conflits armés sur les enfants, à redoubler d'efforts pour préserver la paix et à trouver des solutions politiques à la guerre. Nous appelons également toutes les parties à un conflit à parachever et mettre en

œuvre des plans d'action et à s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Il est essentiel d'investir dans les efforts déployés par l'ONU pour prévenir et combattre les violations graves, notamment les efforts visant à les surveiller et à les signaler. L'accès humanitaire doit toujours être facilité, et les acteurs doivent pouvoir dialoguer avec toutes les parties, y compris les groupes armés. Présidente du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, Malte plaide pour que le Conseil continue d'appuyer vigoureusement le mandat relatif aux enfants et les conflits armés et fera tout son possible pour garantir un consensus sur la protection des enfants dans toutes les situations nationales.

M. de Rivière (France) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de vous exprimer tout le soutien de la France pour votre présidence pendant le mois de juillet et de vous assurer du plein soutien de ma délégation. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Directeur général adjoint de l'UNICEF et la jeune intervenante.

Le rapport annuel du Secrétaire général (S/2023/363) nous rappelle l'urgence de lutter contre les souffrances des enfants en temps de conflit. Ceux-ci restent les premières victimes des guerres. La France est profondément préoccupée par la perpétuation de graves violations contre eux. L'agression russe contre l'Ukraine a des conséquences terribles sur les enfants. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, la Russie est responsable de meurtres, de mutilations, de transferts d'enfants, de violences sexuelles contre des enfants et d'attaques contre les écoles et les hôpitaux. L'inscription de la Russie sur la liste d'infamie confirme la gravité de ses crimes. La France exhorte la Russie à respecter le droit international et à mettre fin immédiatement à ces exactions. Face aux atrocités dont ils sont toujours victimes en Birmanie, au Yémen ou encore en Syrie, notre mobilisation ne doit pas fléchir. La France condamne la politique de ségrégation à laquelle font face les filles en Afghanistan. Il est urgent, également, de venir en aide aux enfants en Haïti, qui sont les victimes de violences sexuelles et qui sont recrutés par les gangs. Face à cette situation, nous devons collectivement mettre en œuvre l'ensemble des instruments à notre disposition pour assurer la protection des enfants.

La France appelle instamment tous les États à ratifier et à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que ses protocoles facultatifs et le Statut de Rome, qui sont des outils essentiels. Avec l'UNICEF,

nous menons une campagne pour l'universalisation des Principes de Paris et des Engagements de Paris, désormais endossés par 115 États. L'endossement universel de ces textes, comme celui de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, est indispensable pour lutter contre ces violations. La mobilisation doit se poursuivre. Le Conseil doit continuer d'appuyer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé. Celui-ci doit bénéficier des moyens nécessaires pour permettre au Secrétaire général d'établir une liste d'infamie complète et objective. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés doit être en mesure d'adopter rapidement des conclusions, qui doivent être mises en œuvre sur le terrain. Je salue, à cet égard, les efforts de la présidence maltaise. Nous devons lutter contre l'impunité qui perdure. Nous soutenons en ce sens l'action de la Cour pénale internationale. Enfin, nous devons soutenir les projets en faveur de la protection des enfants. Nous devons faire davantage sur la prévention et la réintégration.

La France continuera de s'engager en faveur de la mise en œuvre de la question relative aux enfants et aux conflits, car protéger les générations futures est la condition d'une paix durable. Depuis 2005, et c'est un succès du Conseil de sécurité, plus de 200 000 enfants ont été retirés des conflits. Il faut aller plus loin.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je félicite le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens également à remercier les Émirats arabes unis de l'excellent travail qu'ils ont accompli à la tête du Conseil le mois dernier. Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et le Directeur général adjoint de l'UNICEF, chargé des programmes, M. Omar Abdi. J'ai également écouté avec attention l'exposé de Violeta.

Les enfants sont l'avenir et l'espoir de l'humanité, et les conflits armés brisent les rêves d'innombrables enfants. Chaque jour, nous entendons des informations faisant état de violations contre des enfants, et les six types de violations graves, tels que définis par les résolutions du Conseil de sécurité, persistent, ce qui fend véritablement le cœur. Les nouvelles les plus récentes nous informent qu'une vingtaine d'enfants ont été tués par balle dans le Territoire palestinien occupé cette année. Les 3 et 4 juillet derniers, les opérations militaires israéliennes à Jénine ont entraîné la mort de quatre enfants palestiniens. En Haïti, un demi-million d'enfants vivent à la merci des bandes organisées, qui tirent sur les élèves dans les salles de classe, enlèvent des enfants à proximité des écoles et ont contraint un grand

nombre d'établissements scolaires à fermer leurs portes. Au Sahel, les terroristes forment des milliers d'enfants pour qu'ils deviennent des machines à tuer, les forçant à prendre les armes alors qu'ils devraient prendre la plume. En Afghanistan, les opérations militaires étrangères ont causé de terribles dégâts. De nombreux enfants ont été blessés par des mines terrestres et d'autres engins explosifs que les forces étrangères ont laissés derrière elles. Les sanctions unilatérales illégales ont plongé les organismes humanitaires dans une situation encore plus désespérée. Les enfants qui ont besoin de prothèses patientent dans de longues files d'attente à l'extérieur des hôpitaux humanitaires. La liste est encore longue, et les cas que je viens de citer ne sont que la partie émergée de l'iceberg, du Moyen-Orient à la Corne de l'Afrique, des Caraïbes à la Méditerranée et de l'Ukraine à l'Iraq.

Dans les zones de conflit, de nombreux autres enfants souffrent sans répit. Un grand nombre d'enfants perdent la vie sur le chemin de la migration ou subissent des traitements inhumains dans les centres de détention. La Convention relative aux droits de l'enfant, qui est l'instrument le plus important du droit international pour la protection de l'enfance, n'a pas encore été universellement approuvée, un seul pays ne l'ayant pas encore ratifiée. La communauté internationale a un long chemin à parcourir pour protéger les enfants et doit le faire avec un sentiment d'urgence accru, en prenant des mesures concrètes et en renforçant les garanties afin que chaque enfant soit à l'abri de la guerre et du danger et puisse grandir en toute sécurité et dans la joie. Je voudrais insister sur les trois points suivants.

Premièrement, l'arrêt des violations graves constitue la forme de protection la plus immédiate. La protection des enfants est une obligation en vertu du droit international, que toutes les parties à un conflit doivent respecter. Nous appelons toutes les parties à un conflit à appliquer strictement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à mettre fin à toutes les attaques et tous les actes de violence aveugles susceptibles de porter préjudice aux enfants, à s'abstenir d'utiliser des armes explosives dans les zones fortement peuplées et à s'attaquer au problème de l'impunité des auteurs de violations des droits de l'enfant. Nous encourageons les pays concernés à tirer parti de la protection judiciaire, de l'aide sociale et d'autres moyens dans le processus de consolidation de la paix après les conflits, à donner la priorité à la protection des droits et des intérêts des groupes vulnérables, y compris les enfants, et à travailler en étroite collaboration avec l'ONU pour élaborer des cadres d'action et des mécanismes de mise en œuvre pour la protection des enfants.

Deuxièmement, l'instauration d'une paix durable constitue la meilleure des protections. Tant que des conflits feront rage, la sécurité des enfants ne pourra être garantie. La communauté internationale doit pleinement tirer parti d'outils tels que le dialogue politique, la médiation, les bons offices et les pourparlers de paix, tout en renforçant les mesures préventives, en aidant les organisations régionales et sous-régionales à jouer un rôle plus important et en s'efforçant de promouvoir des moyens pacifiques permettant aux parties en conflit de résoudre les tensions ainsi que de mettre fin aux affrontements et au fléau de la guerre. L'objectif est de fournir un environnement sûr, propice à une croissance et à un développement sains des enfants. Dans le cadre de ce processus, nous devons respecter pleinement la souveraineté du pays concerné par le conflit et l'appropriation par celui-ci des efforts consentis, aider les populations à examiner les différentes possibilités en termes d'institutions et de développement, en fonction du contexte national, et veiller à ne pas imposer des solutions de l'extérieur.

Troisièmement, le soutien à l'épanouissement complet des enfants est la forme de protection la plus efficace. Nous constatons à la lecture des rapports des organismes des Nations Unies que, cette année, 1,1 milliard d'enfants dans le monde nécessitent une aide humanitaire d'urgence. Nous demandons aux donateurs traditionnels d'augmenter leur assistance d'urgence afin de venir en aide à ces enfants afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins immédiats. Dans le même temps, il convient de souligner que les efforts ne doivent pas se limiter à réagir aux crises. La communauté internationale doit se concentrer sur le développement futur des enfants et aider les gouvernements des pays concernés à prendre des mesures efficaces pour éliminer la faim et la pauvreté, assurer une éducation de base universelle et veiller à ce que les enfants dans les situations de conflit aient accès aux produits de première nécessité et à l'éducation.

Il est également impératif d'accroître les investissements en faveur des soins de santé pour les enfants dans les situations de conflit et de prêter attention aux efforts déployés en matière de santé mentale, notamment pour aider les enfants à résister aux idéologies terroristes et extrémistes. L'UNICEF et les organismes concernés doivent s'acquitter efficacement de leurs responsabilités à cet égard.

Le rapport annuel du Secrétaire général (S/2023/363) sur la question représente un document de référence important pour le Conseil dans le cadre de ses travaux. Au moyen de ce rapport, le Conseil doit pouvoir

obtenir une image complète de la situation sur le terrain, dans le respect du principe de non-politisation et en veillant à éviter les deux poids, deux mesures et tout angle mort ou approche sélective. Nous constatons que les violations commises contre les enfants en Haïti, un problème de longue date, ne font pas l'objet d'une attention suffisante dans le rapport de cette année.

Sur les 25 situations de conflit, le Territoire palestinien occupé arrive en deuxième position pour ce qui est du nombre de violations commises contre des enfants. Pourtant, aucun de leurs auteurs n'est inscrit sur la liste. La Chine trouve cela déplorable et espère que des améliorations seront apportées dans le prochain rapport. La Chine se tient prête à collaborer avec la communauté internationale, à déployer tous les efforts possibles pour maintenir la paix et la sécurité internationales et à contribuer à un environnement propice à la croissance saine et au développement intégral des enfants dans tous les pays.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. J'exprime également la reconnaissance et les remerciements du Ghana à l'Ambassadrice Lana Nusseibeh pour la direction exceptionnelle des travaux du Conseil par les Émirats arabes unis au cours du mois de juin.

L'examen par le Conseil des mesures supplémentaires qu'il peut prendre pour faire progresser la protection de l'enfance dans les situations de conflit armé doit nous pousser à en faire davantage en la matière. Dans toutes les situations de conflit, nous constatons que les circonstances dans lesquelles se trouvent nos enfants ne sont pas bonnes et qu'ils sont confrontés à d'immenses difficultés physiques et mentales qu'ils sont incapables de surmonter. Le Ghana se félicite donc de l'organisation, par le Royaume-Uni, du présent débat public sur les enfants et les conflits armés. Nous remercions de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général Virginia Gamba de Potgieter, et le Directeur général adjoint Omar Abdi, ainsi que Violeta de son éclairage supplémentaire à la lumière de l'expérience colombienne. Les interventions et les sombres récits qui ont été entendus aujourd'hui dans la salle du Conseil doivent nous inciter à honorer nos engagements et nos promesses, dans l'intérêt des enfants du monde entier.

Le Ghana demeure profondément préoccupé par les violations et les attaques atroces dont les enfants qui grandissent dans des communautés en conflit continuent d'être les victimes, des actes commis par des groupes et acteurs

armés qui ont choisi d'exploiter des troubles sociaux et des vides de pouvoir pour perpétrer leurs atrocités inimaginables. Tuer et mutiler des enfants, les plonger au beau milieu d'un conflit et les utiliser comme armes de guerre sont des actes inacceptables qui les privent de leur avenir.

Bien que les parties aux conflits n'aient souvent pas accepté les possibilités de changements positifs, le Ghana se félicite des résultats obtenus par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, l'UNICEF et d'autres partenaires. Nous encourageons la Représentante spéciale à continuer de dialoguer avec les parties à des conflits, les organisations régionales, les organisations de la société civile et les acteurs de l'ONU, ce qui a permis d'obtenir des résultats positifs, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles et de plans d'action pertinents dans des pays tels que le Burkina Faso, le Nigéria et le Yémen. Les résultats obtenus par le passé sont porteurs d'espoir. S'agissant du renforcement souhaité du régime de protection de l'enfance dans les situations de conflit armé, nous souhaitons partager quatre messages clefs.

Premièrement, nous demandons au Secrétaire général de faire en sorte que le Conseil de sécurité soit plus systématiquement informé des indicateurs d'alerte rapide relatifs à de possibles violations ou atteintes contre des enfants. La protection de l'enfance et la prévention des violations ne peuvent être véritablement efficaces que si les facteurs de risque qui conduisent à des violations graves contre les enfants sont identifiés et dûment traités avant et pendant le conflit. Un exemple de domaine à haut risque sur lequel on peut se concentrer et agir concerne les conséquences des facteurs socioéconomiques, tels que la pauvreté et un manque de perspectives d'éducation, qui augmentent le risque que les enfants soient recrutés ou de nouveau recrutés par des groupes armés, ou exposés à la violence sexuelle, entre autres violations graves.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les organisations régionales doivent s'efforcer d'intégrer les obligations en matière de protection de l'enfance à la planification, aux politiques, aux décisions et aux activités des missions, et inclure des personnes référentes en matière de protection de l'enfance dans les opérations de terrain. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour intégrer la protection de l'enfance dans ses réponses institutionnelles par l'intermédiaire de sa politique de protection de l'enfance dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et de sa politique d'intégration de la protection de l'enfance dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Deuxièmement, compte tenu du caractère transfrontalier de certaines violations contre les enfants en période de conflit armé, il est nécessaire d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, ainsi qu'entre l'ONU et les États Membres, en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies communes et des mécanismes de coordination afin de prévenir le recrutement et l'utilisation transfrontaliers d'enfants, ainsi que la traite des enfants.

Troisièmement, nous exhortons les organisations régionales à renforcer leur collaboration avec les organisations de la société civile en matière d'alerte et d'intervention rapides, en mettant l'accent sur la protection de l'enfance. Des dispositifs tels que la Plateforme des organisations de la société civile sur la paix et la sécurité, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), s'ils sont renforcés, peuvent contribuer à mieux détecter et anticiper les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest ainsi que leurs conséquences sur les enfants. Nous encourageons donc la CEDEAO, dans le cadre de son partenariat avec le réseau des organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest, à promouvoir le partage d'informations et d'expériences en vue d'œuvrer plus efficacement à la prévention des conflits et à la protection de l'enfance.

Quatrièmement, enfin, les ressources que nous sommes disposés à consacrer à la mise en œuvre du programme relatif aux enfants et aux conflits armés témoignent de l'importance que nous lui accordons. Nous exhortons donc le Conseil à appuyer pleinement l'affectation de ressources ciblées, concrètes et en temps voulu pour faciliter les réponses aux menaces visant les enfants. Il est par ailleurs impératif que la communauté internationale et les États Membres fournissent des ressources ciblées et œuvrent de concert, et d'urgence, pour sensibiliser les communautés aux risques liés aux engins explosifs, ainsi que pour détecter les engins explosifs de toutes sortes, qui mettent en danger la vie des enfants, et clôturer les terrains où ils se trouvent avant de les détruire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement du Ghana aux travaux du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés ainsi que des cadres internationaux tels que la Convention relative aux droits de l'enfant, les Principes de Paris et les Principes de Vancouver, ainsi que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Même si des progrès importants ont été réalisés au niveau mondial en matière de sensibilisation et de prévention des violations graves contre les enfants en période de conflit armé, le chemin qui reste à parcourir est encore long. Le Ghana

s'engage à déployer des efforts supplémentaires en faveur de la protection de nos enfants, et pour leur assurer un avenir sûr et durable. Il nous incombe à tous de veiller à ce qu'aucun enfant n'ait à se demander d'où viendra son prochain repas ou ne soit traumatisé à l'idée que la prochaine salve pourrait venir de n'importe où. Ce faisant, nous devons œuvrer collectivement en faveur de la paix.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil, et vous remercier d'avoir organisé ce débat public. Nous sommes reconnaissants aux Émirats arabes unis d'avoir présidé nos travaux pendant le mois de juin. Je remercie également la Représentante spéciale Gamba de Potgieter et le Directeur général adjoint de l'UNICEF, chargé des programmes, de leurs éclairages, ainsi que Violeta de son témoignage.

Chaque année, nous attendons avec grand intérêt les conclusions du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363). Il s'agit d'un document important, mais sa lecture demeure douloureuse. La situation générale ne s'est pas améliorée. La multiplication des conflits dans le monde a aggravé une situation déjà dramatique, notamment en raison des meurtres, des atteintes à l'intégrité physique, des mauvais traitements et du recrutement dont sont victimes les enfants. Nous sommes alarmés par l'augmentation des cas d'enlèvement, des violences sexuelles, en particulier contre les filles, et des attaques délibérées contre des écoles et des hôpitaux. Les déplacements forcés restent un problème croissant, avec un nombre toujours plus important d'enfants fuyant en quête de protection.

Au Myanmar, la propagation du conflit violent à de nouvelles régions et la prolifération des acteurs armés ont entraîné une forte augmentation du nombre de violations graves commises contre des enfants. L'intensification des violences intercommunautaires au Soudan du Sud et au Soudan a exacerbé les violences sexuelles commises contre des enfants et les enlèvements, ainsi que les attaques contre des écoles et des hôpitaux. La recrudescence des activités terroristes a aggravé les conditions de vie des enfants dans la région du Sahel central, en particulier au Burkina Faso. En Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Mali, en Syrie et au Yémen, les enfants continuent d'avoir désespérément besoin de protection et d'aide humanitaire.

L'agression russe contre l'Ukraine soumet les enfants à de nouveaux niveaux de violence et de souffrance. L'inscription des forces russes et des groupes armés

qui leur sont affiliés sur la liste de la honte confirme nos vives inquiétudes. Les atrocités, les attaques délibérées visant les femmes et les enfants, ainsi que les enlèvements commis par les forces russes et les mercenaires du groupe Wagner ont été dénoncés à maintes reprises. Nous sommes consternés d'apprendre que 91 enfants ont été utilisés comme boucliers humains, alors que les attaques contre les écoles et les hôpitaux se poursuivent sans relâche. La Russie n'a qu'un moyen et un seul de s'épargner le mépris durable du monde pour des atrocités aussi abjectes : elle doit cesser de violer les principes fondamentaux de la protection de l'enfance en temps de guerre, amener les auteurs de ces crimes à répondre de leurs actes, et retirer la totalité de ses troupes d'Ukraine, en respectant sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Si nous voulons avoir une chance de tenir l'année prochaine un nouveau débat placé davantage sous le signe de l'espoir et moins émaillé de récits à faire froid dans le dos, et si nous voulons assurer Violeta, et tous les enfants du monde entier, de notre sérieux et de notre engagement, nous devons prendre des mesures concrètes afin d'améliorer la situation des enfants sur le terrain. Cela commence par un travail sérieux de prévention et de règlement des conflits. L'élimination des causes profondes est un investissement à long terme qui offre une garantie plus forte et plus solide de produire des avantages tangibles en faveur de tous les civils, en particulier les enfants.

Nous savons qu'une prévention efficace est impossible sans l'application du principe de responsabilité. En amenant les auteurs de violations à répondre de leurs actes, les conséquences du non-respect du droit international se voient alourdies et cela permet de décourager de futures violations. C'est pourquoi nous devons appuyer les efforts déployés par l'ONU pour prévenir et combattre les violations graves, notamment en les surveillant et en les signalant, ainsi qu'en apportant une aide aux enfants touchés. Les praticiens de la protection de l'enfance, les organisations de la société civile et le personnel humanitaire sur le terrain doivent être protégés. Toutes les parties doivent permettre et faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave, ainsi que l'accès des enfants à des services, à une assistance et à une protection, y compris l'intégration et la réadaptation.

Nous déplorons et condamnons avec la plus grande fermeté toutes les atrocités commises contre des enfants, où que ce soit dans le monde. Un crime contre un enfant est un affront à chacune et chacun d'entre nous, à l'humanité. Nous ne devons jamais rester inactifs face aux dommages irréparables infligés aux enfants en temps de conflit.

Nous appelons toutes les parties à un conflit énumérées dans les annexes du rapport à collaborer activement avec l'ONU sur le terrain et avec le Bureau de la Représentante spéciale afin de mettre en place des mesures pour prévenir les violations contre les enfants touchés par les conflits. Il ne faut ménager aucun effort pour prévenir les conflits, préserver la paix et trouver des solutions politiques à la guerre, car la paix est la garantie ultime de la sécurité des enfants. Elle permet de créer un environnement dans lequel les enfants peuvent recevoir une éducation normale avec l'enseignement et les soins dont ils ont besoin, qu'ils méritent et que nous leur devons.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter les Émirats arabes unis pour leur présidence très réussie du Conseil en juin. J'adresse également tous mes vœux de succès au Royaume-Uni pour sa présidence pendant le mois de juillet. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat annuel, qui nous offre une occasion exceptionnelle de discuter d'un dossier aussi important. Le Brésil est très attaché au programme relatif aux enfants et aux conflits armés, et nous avons organisé une manifestation phare sur cette thématique pendant notre dernière présidence du Conseil (voir S/PV.9096).

Je remercie le Secrétaire général de son rapport annuel (S/2023/363), ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, des efforts inlassables qu'elle déploie pour protéger les enfants. Le Brésil soutient sans réserve l'action de la Représentante spéciale, et nous l'encourageons à poursuivre son dialogue avec toutes les parties à un conflit, notamment dans le cadre de visites sur le terrain et de plans d'action. Ce dialogue est essentiel pour prévenir les violations et y mettre fin, en particulier dans les cas où il n'existe pas de coopération directe entre les parties à un conflit armé. Le Brésil se félicite des résultats positifs obtenus grâce à ces efforts, qui ont permis à plus de 12 000 enfants anciennement associés à des forces ou groupes armés de bénéficier d'une aide à la réintégration en 2022. Je remercie également M. Omar Abdi, Directeur général adjoint de l'UNICEF, chargé des programmes, de son travail dévoué et de son exposé.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je tiens à remercier Violeta de son témoignage et des recommandations qu'elle nous a adressées.

(l'orateur reprend en anglais)

Les enfants ne sont pas à l'origine des guerres, mais lorsque le Conseil de sécurité ne parvient pas à

maintenir la paix internationale et que les États Membres ne parviennent pas à régler leurs différends par des moyens pacifiques, des enfants sont tués, mutilés et violés. La paix est la garantie ultime de la sécurité des enfants. Lors de l'examen de chacune des situations couvertes par le rapport, le Conseil doit être clair sur le fait que l'action humanitaire ne suffira pas à elle seule à mettre un terme aux souffrances des enfants. Ce n'est que grâce à la paix que nous pouvons éviter le recrutement d'enfants, les enlèvements, les attaques contre des écoles et des hôpitaux et d'autres violations graves. La meilleure approche pour protéger les enfants consiste à promouvoir le dialogue plutôt que l'isolement, à financer les cessez-le-feu plutôt que les guerres, et à privilégier le règlement pacifique des différends plutôt que les sanctions unilatérales coercitives. Le moyen le plus efficace de protéger les enfants des souffrances inévitables causées par les guerres est de prévenir ces dernières, ainsi que d'encourager la cessation immédiate des hostilités et l'ouverture de négociations de paix lorsque la paix est rompue.

Le Brésil rappelle sa position fondée sur les principes selon laquelle les sanctions multilatérales ne doivent pas avoir de conséquences préjudiciables pour les enfants. Le Conseil doit continuer d'améliorer les exceptions pour raison humanitaire dans les régimes de sanctions et inclure des experts en matière des droits de l'enfant dans les mécanismes de surveillance des comités des sanctions, y compris les groupes d'experts. Des dispositions sur la protection de l'enfance doivent être incorporées dans tous les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies concernées. Nous devons toujours traiter les enfants avant tout comme des victimes, y compris ceux qui sont associés à des groupes désignés comme terroristes. Le Brésil appuie résolument les efforts de réintégration, l'éducation à la paix et la justice pour les victimes. Nous encourageons également le Bureau de la Représentante spéciale et le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés à tirer parti des connaissances spécialisées de la Commission de consolidation de la paix.

Un monde qui abandonne ses enfants n'a pas d'avenir. Il n'inspire ni la confiance ni l'espoir. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales conférée au Conseil de sécurité est également une responsabilité à l'égard des enfants que nous pourrions ne pas avoir à faire figurer dans les futurs rapports. Ne les abandonnons pas.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais me joindre à d'autres orateurs et féliciter les Émirats arabes unis pour leur présidence du Conseil en juin. Je vous souhaite,

Madame la Présidente, ainsi qu'à votre équipe, plein succès, et vous pouvez compter sur le soutien de la Suisse.

Je vous remercie aussi, Madame la Présidente, pour l'organisation de ce débat, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba de Potgieter et le Directeur exécutif adjoint Abdi pour leur analyse approfondie et pour tout leur travail crucial. Je remercie en particulier Violeta.

Il y a presque 30 ans, Graça Machel a lancé un appel pressant dans son rapport fondateur sur l'impact des conflits armés sur les enfants :

« Il faut aller au-delà de ce qui paraît immédiatement possible et trouver des moyens nouveaux et des solutions nouvelles pour mettre les enfants à l'abri des conséquences de la guerre ... »
(A/51/306, par. 312).

Le Conseil a répondu à cet appel en développant le programme sur les enfants et les conflits armés à travers 13 résolutions qui offrent des outils importants pour protéger les enfants. Si le programme sur les enfants et les conflits armés a contribué à changer la vie de milliers des filles et garçons, le rapport annuel (S/2023/363) nous rappelle que la situation des enfants pris dans les conflits armés reste désastreuse : 27 000 violations graves des droits de l'enfant sont 27 000 violations graves des droits de l'enfant de trop. Bien que plus de la moitié du nombre total de violations émane de groupes armés, il est préoccupant de constater, et M^{me} Gamba de Potgieter l'a mentionné, que des forces gouvernementales sont responsables de la majorité des meurtres d'enfants, des attaques contre les écoles et hôpitaux ainsi que des obstacles à un accès humanitaire.

Le respect du droit international humanitaire, des droits humains et du droit international des réfugiés est fondamental dans ce contexte, et nous devons intensifier nos efforts collectifs pour protéger les enfants dans les conflits armés. Pour ce faire, il est de notre devoir de nous concentrer sur les trois points suivants.

Tout d'abord, les outils développés par le Conseil ne resteront efficaces que si et seulement si ils sont utilisés de manière indépendante, crédible et impartiale. Les critères pour inscrire des parties aux annexes du rapport annuel, ou pour les enlever, doivent être transparents et objectifs. L'inscription des forces armées du Myanmar pour des violations graves supplémentaires, ainsi que celle des forces armées russes et des groupes armés qui leur sont affiliés dans le contexte de l'agression militaire contre l'Ukraine, est cohérente et importante. Nous appelons à un engagement significatif de toutes les parties inscrites sur les listes de l'ONU afin de prévenir et de mettre fin à

toutes les violations graves. Il s'agit maintenant de mobiliser des ressources supplémentaires, y compris pour le mécanisme de surveillance et de communication que la Suisse soutient dans plusieurs pays.

Deuxièmement, les attaques vérifiées contre les écoles et les hôpitaux ont plus que doublé en un an. Cela est tout simplement inacceptable. L'utilisation à des fins militaires de ces infrastructures s'est également nettement accrue. Nous appelons tous les États à signer et à respecter la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ainsi qu'à mettre en œuvre la résolution 2601 (2021) du Conseil. La réalisation du droit à l'éducation est la clé pour un avenir meilleur et une paix durable.

Troisièmement, la réintégration réussie des enfants précédemment associés à des groupes ou forces armés est fondamentale. Nous ne devons pas sous-estimer l'importance des programmes de réintégration à long terme, qui ouvrent aussi des perspectives économiques et répondent aux besoins basés sur le genre. Il s'agit là d'un moyen efficace contre le risque d'un recrutement ultérieur.

Même si le rapport annuel fait état d'une situation sinistre, gardons à l'esprit ce qu'a illustré Violeta : les enfants, avec leur créativité, leur ambition et leurs recommandations, que nous avons bien écoutées, peuvent changer le monde. Ou, pour emprunter encore une fois les mots de Graça Machel :

« Dans un monde de plus en plus divers et disparate, les enfants sont une force d'union qui peut rassembler les collectivités autour de normes éthiques communes » (A/51/306, par. 6).

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à vous féliciter chaleureusement, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Vous pouvez compter sur notre soutien total et ferme. Nous remercions également les Émirats arabes unis de leur présidence remarquable et dynamique du Conseil en juin.

Nous applaudissons la présidence britannique d'avoir convoqué cet important débat public. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter ; le Directeur général adjoint de l'UNICEF, chargé des programmes, M. Omar Abdi, et Violeta de leurs exposés détaillés. Nous souhaitons également rendre hommage à Malte pour son excellent travail et son dévouement à la tête du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, et nous félicitons le Groupe de travail des résultats qu'il a obtenus.

Le Mozambique est profondément préoccupé par la persistance des violations des droits des enfants dans le monde entier. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/363), de nombreux enfants vivent dans des situations de vulnérabilité, ce qui requiert notre attention et notre mobilisation, en particulier dans les régions où sévissent des groupes terroristes armés.

La violence contre les enfants est une grave violation des droits humains. Fondamentalement, elle remet en question l'idée même de paix et de sécurité internationales que nous défendons dans cette salle. Nous observons donc avec une profonde inquiétude les violations des droits fondamentaux des enfants, notamment les meurtres, les mutilations, la violence sexuelle, la torture psychologique ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants à des fins criminelles.

Le Mozambique condamne dans les termes les plus énergiques les graves violations infligées aux enfants innocents. Les droits des enfants ainsi que leur protection et leur défense sont consacrés par notre Constitution. L'ensemble de la société mozambicaine est consciente qu'il incombe au premier chef à l'État et à la société elle-même de défendre et de protéger nos enfants.

En conséquence, notre gouvernement estime qu'il est fondamental de chérir et de défendre les principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire tels qu'ils s'appliquent aux enfants. Il est également essentiel d'appliquer les différentes résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1612 (2005), relatives à la protection des enfants en période de conflit armé.

À cet égard, nous saluons les efforts déployés dans le monde entier par les gouvernements de pays identifiés dans le rapport du Secrétaire général, de l'Asie à l'Afrique et de l'Amérique latine à l'Europe. Nous saluons leur détermination à mettre en place des mesures pour favoriser la protection des enfants et faciliter l'apport d'une aide humanitaire. L'ONU et les autres acteurs compétents ont un rôle crucial à jouer en continuant de fournir un appui grâce à l'adoption de mesures concrètes afin de prévenir les violations contre les enfants dans le monde entier.

Nous devons faire le bilan des outils internationaux, régionaux et nationaux en vigueur pour lutter contre les violations commises contre des enfants. Nous pensons que les instruments régionaux et internationaux sont les plus importants dans le cadre de ces efforts, notamment la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, les Principes de Paris et de Vancouver et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Ces instruments sont de puissants

outils de prévention pour garantir que les enfants sont mieux protégés et ne sont pas victimes de violations graves.

Dans ce contexte, nous saluons le rôle positif joué par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Nous la remercions de sa récente visite dans notre pays, le Mozambique, qui a été une occasion de renforcer encore notre coopération et de coordonner nos points de vue et nos actions de manière constructive. Nous attachons de l'importance à ce dialogue et à ces efforts, car ils renforcent notre capacité nationale et régionale de faire face à la situation en matière de terrorisme et de respect des droits de l'enfant. Le terrorisme est, par définition, une négation et une violation grave des droits fondamentaux des enfants, et il doit être traité comme tel.

La paix est le socle de la sécurité des enfants. Elle constitue le fondement de leur droit à la vie, qui est le droit le plus fondamental. Pour prévenir et combattre les violations des droits de l'enfant, nous devons élaborer et mettre en œuvre des approches globales qui permettent de s'attaquer aux causes structurelles de la vulnérabilité des enfants et des communautés, y compris les questions de développement. À cet égard, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, il convient de renforcer les programmes de formation à l'intention des acteurs de l'État et de la société civile dans les domaines liés aux droits fondamentaux de l'enfant et au droit international humanitaire. Nous pensons que cela permettra de renforcer la capacité de ces acteurs à traiter les cas d'enfants dans les situations de conflit. Il est également essentiel que ces programmes, dans leur conception, prennent en considération les questions de genre, compte tenu du nombre élevé de cas de violences sexuelles perpétrées contre des enfants dans le contexte des conflits.

Deuxièmement, nous estimons qu'il convient d'accorder la plus grande attention aux principaux instruments juridiques, notamment la résolution 2427 (2018), tout en prenant en compte les approches locales, nationales et régionales. À cet égard, nous soulignons l'importance de mettre en œuvre la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Troisièmement, nous devons intégrer la protection des enfants dans tous les processus de paix, notamment dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que dans les programmes de réforme du secteur de la sécurité. Nous devons intégrer les droits de l'enfant dans les efforts de sensibilisation dans le domaine humanitaire afin de garantir un accès égal à l'assistance pour la réintégration pour tous les enfants, y compris ceux qui étaient auparavant sous le joug de groupes terroristes.

Quatrièmement et enfin, l'ONU doit éviter et refuser de donner toute apparence de légitimité aux groupes terroristes dans le cadre de leurs agissements contre les enfants, car ces agissements sont basés sur la force, la violence et la coercition. D'autre part, nous devons privilégier un appui multiforme à l'action des gouvernements légitimes dans leur lutte contre le terrorisme et leurs efforts de restauration de l'État et de consolidation de la paix.

Pour terminer, le Mozambique réaffirme son engagement ferme à continuer de mettre en œuvre des mesures susceptibles de contribuer à notre action collective pour combattre les violations des droits humains des enfants. Nous sommes fermement convaincus que nos enfants sont l'avenir du monde. Il est de notre devoir solennel de les protéger.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour remercier la Mission permanente des Émirats arabes unis de son excellent travail à la présidence du Conseil de sécurité en juin. Je félicite également l'équipe britannique et l'Ambassadrice Woodward pour avoir repris le flambeau sans accroc, et notamment pour avoir organisé d'entrée de jeu cet important débat annuel sur les enfants et les conflits armés. Je vous assure, Madame la Présidente, du plein appui de notre équipe pour que la présidence de votre pays soit couronnée de succès en juillet. Je remercie également M^{me} Gamba de Potgieter, M. Abdi et Violeta de leurs exposés édifiants.

Derrière chaque statistique sur des enfants victimes de conflits armés, il y a des enfants à qui on a volé leur avenir et leurs rêves. Les États Membres et toutes les parties à des conflits doivent garder à l'esprit les graves conséquences des conflits armés sur les enfants. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/363) indique qu'en 2022, 27 180 violations graves ont été commises contre des enfants, qui sont toutes inacceptables. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier qu'il y a un plus grand nombre d'enfants touchés par les conflits qui n'est pas reflété dans ce chiffre. En outre, je suis particulièrement attristée par un autre aspect déplorable de l'agression de la Russie contre l'Ukraine dont j'ai pris connaissance à la lecture de ce rapport.

Depuis la création du mandat de représentant spécial du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, divers cadres et lignes directrices ont été établis pour améliorer la situation des enfants touchés par les conflits armés. Toutes les parties prenantes au sein de la communauté internationale doivent garder à l'esprit l'importance de la mise en œuvre sur le terrain. Aucun

enfant ne doit vivre dans la crainte des attaques, et aucun enfant ne doit combattre en première ligne des conflits armés. À cet égard, je voudrais insister sur deux points.

Premièrement, la communauté internationale doit prendre des mesures préventives pour assurer la sécurité des enfants. Selon le rapport du Secrétaire général, l'utilisation de munitions explosives, y compris de restes explosifs de guerre, d'engins explosifs improvisés et de mines terrestres représente environ 26 % des méthodes utilisées pour commettre des violations contre les enfants. Le Japon est convaincu que des opérations de lutte antimines efficaces contribuent à prévenir des violations graves contre des enfants et à leur permettre de vivre à l'abri de la peur. C'est pourquoi, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement, le Japon appuie les efforts de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines, qui permettront de réduire les risques auxquels les enfants sont exposés.

Deuxièmement, l'accès à l'éducation est un droit humain fondamental et un outil puissant pour prévenir et atténuer les conflits. Il est regrettable que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme soient ouvertement bafoués, ce qui entrave l'accès des enfants à l'éducation. Garantir que les enfants en situation de conflit armé ont accès à l'éducation, c'est investir dans les personnes qui façonneront et promouvoir des institutions et des sociétés plus efficaces, plus responsables et plus résilientes. Fort de cette conviction, le Japon appuie des programmes éducatifs. Ainsi, cette année, le Gouvernement japonais a versé à l'UNESCO une contribution axée sur la fourniture d'une éducation numérique d'urgence et de repas scolaires aux enfants qui ont fui le Myanmar. Par le truchement du Programme alimentaire mondial, le Japon appuie également des programmes de repas scolaires dans de nombreux pays, afin de permettre aux enfants de rester scolarisés même en situation de conflit.

Les enfants qui, généralement, sont déjà en situation de vulnérabilité, sont confrontés à des difficultés encore plus importantes en matière de sécurité humaine, du fait des conflits armés, des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire. Il nous revient de remédier à ces menaces sur la sécurité humaine et d'éliminer les obstacles qui empêchent les enfants de dûment préparer leur avenir. Le Japon continuera de collaborer dans ce sens avec les autres États Membres, le système des Nations Unies, les organisations humanitaires internationales et les organisations de la société civile.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je profite de cette occasion pour remercier les Émirats arabes unis de leur direction efficace des travaux du Conseil de sécurité en juin et pour saluer l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je remercie vivement de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba de Potgieter, le Directeur général adjoint de l'UNICEF, chargé des programmes, M. Abdi, et je remercie tout particulièrement notre intervenante issue de la société civile, Violeta, qui a enrichi la discussion d'aujourd'hui de ses éclairages de première ligne.

Il est manifeste que nous sommes loin d'avoir fait assez pour protéger les enfants des conséquences des conflits. Les États-Unis restent fermement attachés au programme sur les enfants et les conflits armés et tiennent à ce qu'il lui soit accordé une plus grande attention et à ce qu'il soit renforcé et mieux intégré à l'ensemble des travaux du Conseil de sécurité. L'édition de cette année du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363) donne un aperçu dégrisant des conséquences que les conflits ont sur les enfants. Comme l'a souligné la Représentante spéciale, en 2022, l'ONU a recensé 27 180 occurrences des six violations graves contre les enfants, notamment le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique de plus de 8 600 enfants. Nous sommes profondément attristés par ce chiffre stupéfiant. Nous jugeons encourageants les résultats obtenus en engageant le dialogue avec les parties à un conflit, notamment la libération de 12 460 enfants enrôlés dans des groupes armés et des forces armées, et nous espérons que d'autres mesures seront prises pour améliorer la vie des enfants. Cependant, trop d'enfants ont également été victimes de violences sexuelles, ont été enlevés ou se sont vu refuser l'accès à l'aide humanitaire.

Les filles, en particulier, sont très exposées au risque de subir des violences fondées sur le genre, aussi bien pendant qu'après un conflit, et elles ont des besoins particuliers en matière de relèvement après le conflit. Les conflits armés ont également des effets dévastateurs sur les enfants en situation de handicap. Au Soudan, des enfants auraient été contraints de quitter leurs foyers, et auraient même parfois été séparés de leurs familles ou victimes de violences sexuelles. Les groupes armés restent les principaux auteurs d'atteintes contre les enfants en Colombie, où le recrutement et l'utilisation forcés d'enfants restent une source majeure de préoccupation, en particulier pour les communautés afro-colombiennes et autochtones des zones rurales. Nous saluons les progrès que continue de réaliser la Juridiction spéciale pour la

paix. Nous encourageons le Gouvernement colombien à s'attacher en priorité, dans les pourparlers de paix avec les groupes armés illégaux, à faire cesser ces atteintes et à mettre promptement en place des mesures de protection. Les auteurs de crimes, notamment de violences sexuelles, contre les enfants doivent répondre de leurs actes devant les juridictions judiciaires. En Afghanistan, l'interdiction faite aux filles d'accéder à l'éducation au-delà de l'école primaire, les mariages précoces et forcés, et le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats ont nui au bien-être physique et psychologique des jeunes. Nous appelons les Taliban à revenir sur ces politiques et pratiques qui empêchent les femmes et les filles d'accéder à l'éducation à tous les niveaux.

Il est évident que nous ne pouvons pas parler de l'incidence qu'ont les conflits sur les enfants sans évoquer la guerre de la Russie contre l'Ukraine. En livrant la guerre de choix de la Russie, les membres des forces armées russes et les fonctionnaires du pays ont commis des crimes contre l'humanité, y compris contre des enfants. Des membres des forces armées russes ont exécuté sommairement des hommes, des femmes et des enfants ukrainiens et, avec d'autres responsables russes, ont déporté vers la Russie des centaines de milliers de civils ukrainiens, dont des enfants séparés de force de leurs familles. Ces actes n'ont rien d'aléatoire ou de spontané : ils s'inscrivent dans une attaque généralisée et systématique contre la population civile ukrainienne. Les forces russes continuent d'attaquer des zones où des enfants sont manifestement présents, comme des écoles, des hôpitaux ou des bâtiments résidentiels. Cette réalité bouleversante nous rappelle à la nécessité urgente de renforcer les capacités de la communauté internationale en matière de protection de l'enfance et à l'impératif absolu qu'ont tous les États de respecter le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Les enfants ne sont pas simplement pris entre deux feux : ils sont souvent délibérément pris pour cible. Ils sont nombreux à souffrir de traumatismes chroniques et à être rejetés ou ostracisés de leurs communautés, et ils ont besoin d'un large éventail d'interventions globales, axées sur les survivants et tenant compte des sources de traumatisme, pour promouvoir leur santé et leur bien-être de long terme et leur permettre de contribuer à l'avenir à des sociétés pacifiques. Nous devons faire mieux. Les enfants du monde entier méritent de se sentir en sécurité, de bénéficier d'une éducation, et d'avoir un avenir. Lorsque nous prenons des mesures pour protéger les enfants, nous préservons notre avenir collectif et nous contribuons à mettre fin aux conflits persistants.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité, et nous nous félicitons que la présidence britannique ait mis l'accent, pour le présent débat, sur les stratégies de prévention et l'efficacité des interventions.

Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et le Directeur général adjoint de l'UNICEF, chargé des programmes, M. Omar Abdi, et j'ai écouté avec une attention particulière le témoignage de Violeta.

Meurtres, recrutement et utilisation, enlèvements, et violences sexuelles sont quelques-uns des actes atroces commis contre les enfants en situation de conflit. Ces violations engendrent des séquelles à vie sur la santé physique et mentale des victimes, les privent de leur droit de vivre pleinement leur enfance et font obstacle à leur réinsertion et à leur contribution à la société et à leur rôle en tant qu'agents de changement. Ma délégation s'insurge que des forces étatiques et non étatiques empêchent l'accès humanitaire et détruisent des écoles et des hôpitaux, en quelque endroit que ce soit, car l'extrême vulnérabilité des enfants et les violations de leurs droits, ou atteintes à ces droits, dans les situations de conflit ne peuvent être passées sous silence. Le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363) et les informations qui nous ont été relayées ce matin confirment qu'en 2022, le nombre de violations graves perpétrées contre les enfants a augmenté, et que ces derniers continuent d'être affectés de manière disproportionnée. C'est pourquoi l'Équateur souligne tout l'intérêt du programme sur les enfants et les conflits armés au sein du Conseil de sécurité, ainsi que de l'action de la Représentante spéciale Gamba de Potgieter. En tant que membre du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, mon pays salue ses efforts et ceux de son équipe, car nous sommes convaincus que, pour remédier à la détérioration de la situation dans diverses régions du monde, la communauté internationale doit engager une réponse et une action concertées.

Dans le panorama actuel, il est impératif de déployer davantage d'efforts et de les articuler de manière à créer des cadres nationaux de protection de l'enfance, avec l'appui des entités et organismes compétents du système des Nations Unies, dans le respect du droit international, du droit international humanitaire, du droit international des réfugiés et de l'architecture internationale de protection de l'enfance, notamment la Convention relative aux droits de

l'enfant et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Nous encourageons également la mise en œuvre de plans de déminage qui permettent de réduire les risques de décès et de mutilation dus aux engins explosifs improvisés.

Le Conseil de sécurité doit insister sur la réunification des familles et le retour en toute sécurité et dans la dignité des enfants déplacés par la violence, en particulier lorsqu'ils ont été contraints ou forcés de le faire sans être accompagnés. Nous soutenons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la réinsertion et de la réintégration des enfants qui ont été recrutés en tant que victimes et non en tant qu'ex-combattants.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information est un outil précieux pour la conduite d'enquêtes et la classification en ce qui concerne les violations commises contre des enfants. La communauté internationale doit assurer son financement et les États doivent garantir l'accès et la sécurité du personnel, conformément à la résolution 1612 (2005), qui, par ailleurs, énonce une série d'exigences qui doivent être respectées.

Nous devons encourager le renforcement des institutions qui promeuvent l'application du principe de responsabilité, la justice transitionnelle, les enquêtes et la condamnation des auteurs de violations dans les situations de conflit armé, en coopération avec les institutions internationales, comme la Cour internationale de Justice ou la Cour pénale internationale.

La prévention est le meilleur moyen de garantir que davantage d'enfants jouissent du bien-être et d'une bonne santé physique et mentale. Faire en sorte que cela soit possible est une responsabilité collective. L'Équateur est prêt à y contribuer.

M. Biang (Gabon) : Je félicite les Émirats arabes unis pour leur présidence exemplaire du Conseil de sécurité pendant le mois de juin et je vous félicite vous-même, Madame la Présidente, ainsi que le Royaume-Uni, pour la présidence du Conseil pendant ce mois ainsi que pour l'initiative de cet important débat sur la situation des enfants dans les conflits armés.

L'état des lieux dressé par la Représentante spéciale Virginia Gamba de Potgieter et le Directeur général adjoint Omar Abdi est particulièrement grave et alarmant. Le témoignage saisissant, assorti de recommandations, de Violeta ne fait qu'ajouter à sa gravité. Il ressort de façon insoutenable du rapport du Secrétaire général (S/2023/363) que les enfants sont victimes de meurtres, de mutilations, d'atteintes à leur intégrité physique, d'enrôlements, d'enlèvements, de refus

d'accès humanitaire, de recrutements et d'utilisation dans des organisations terroristes dans différentes régions du monde en proie à des conflits armés.

L'année 2022 a été particulièrement horrible pour les enfants dans différents théâtres d'opérations à travers le monde. Il y a eu 24,300 violations de droits des enfants, 2985 meurtres, 5655 mutilations, 7622 recrutements, 3985 enlèvements et 2496 détentions pour association réelle ou supposée avec des groupes armés. Ces chiffres doivent être entendus pour que nous mesurions la gravité de la situation.

Le rapport du Secrétaire général met en exergue une persistance et une recrudescence de la violence fondée sur le genre, notamment les viols, les mariages forcés et autres formes de violences sexuelles qui impactent sur la santé physique et mentale des enfants. À ce tableau s'ajoutent le travail des enfants, la traite, la contrebande et les nombreuses attaques contre les établissements scolaires et de santé publics ou privés, utilisés à des fins militaires, privant ainsi les enfants de leurs droits à l'éducation et aux services de santé.

Mon pays reste profondément préoccupé par l'usage d'engins explosifs sur les champs de bataille. Ces engins tuent et amputent cruellement d'innombrables enfants. En Afrique, de nombreux enfants enrôlés de force servent comme combattants, guetteurs, testeurs de mines, messagers et cuisiniers. Certains sont utilisés comme boucliers humains. Les femmes et les filles servent d'esclaves sexuelles. Dans certains pays en crise, des enfants sont utilisés comme guetteurs aux points de contrôle, pour collecter des renseignements ou pour poser des engins explosifs improvisés. Il est fondamental de systématiser la mise en place, dans les pays en crise, de programmes de réinsertion, de réintégration et d'assistance des enfants séparés des groupes armés, qui tiennent compte de leur âge et de leur sexe ainsi que des progrès accomplis concernant le rapatriement des enfants vers leur pays. Il faut aussi considérer ces enfants comme des victimes.

La protection des enfants en temps de conflit armé doit demeurer une question prioritaire dans les travaux du Conseil. Les enfants doivent pouvoir vivre, en tous lieux, dans un environnement stable et sûr où leurs droits fondamentaux sont respectés et protégés. Nous devons veiller à la mise en œuvre des instruments juridiques pertinents dont nous disposons pour donner plein effet à la protection des enfants dans les conflits, notamment les résolutions 1612 (2005) et 2427 (2018). Sur tous les fronts de belligérance où la sécurité et la dignité des enfants sont menacées, l'accès humanitaire doit être sans

entrave et les belligérants doivent strictement respecter le droit international humanitaire et s'en tenir aux résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 1998 (2011), 2143 (2014) et 2601 (2021).

Le partenariat conclu entre l'ONU et l'UNESCO visant à lutter contre les attaques des établissements d'enseignement en vue de garantir une éducation de qualité pour tous et toutes est un levier d'action qu'il importe de soutenir à l'échelle globale et nationale. Il faut sans doute aller au-delà des progrès significatifs enregistrés dans les pourparlers entre l'ONU et les groupes armés en vue de mieux protéger les enfants en temps de conflit. Il revient à chaque État de se prémunir du spectre de la violence contre les enfants par des mesures concrètes, notamment les mesures suivantes.

Premièrement, les États doivent rendre le plus robuste possible et suffisamment dissuasive la législation nationale en matière de protection des enfants et s'assurer, en temps de conflit ou en temps de paix, que les auteurs d'atrocités ou de violations de droits des enfants, puissent répondre de leurs actes.

Deuxièmement, l'éducation, l'accès aux soins de santé et l'éradication de la pauvreté et de la faim sont des maillons essentiels de la prévention contre la violence sur les enfants. En effet, l'éducation constitue un levier essentiel dans la lutte contre l'obscurantisme, le fanatisme et le terrorisme.

Pour terminer, je voudrais exprimer de nouveau l'appui de mon pays aux efforts de la Représentante spéciale Virginia Gamba de Potgieter, tout en soulignant l'importance de mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux et de renforcer la coopération internationale pour garantir une meilleure protection ainsi que l'avenir des enfants pendant les conflits armés.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni d'avoir convoqué ce débat important, le premier de sa présidence du Conseil de sécurité en juillet. Nous souhaitons à la délégation plein succès dans la conduite de nos travaux ce mois-ci.

Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba de Potgieter, et le Directeur général adjoint Abdi de leurs exposés d'aujourd'hui et de leurs efforts inlassables en vue de renforcer la protection des enfants dans le monde. Je remercie aussi Violeta d'avoir enrichi les débats du Conseil aujourd'hui en nous faisant part de son expérience directe.

Je voudrais commencer par saluer le plan d'action clair en quatre points présenté par la Représentante spéciale Gamba de Potgieter dans son exposé, ainsi que la remarque de Violeta selon laquelle le Conseil de sécurité doit être le garant de la mise en œuvre des accords de paix. Cela touche au cœur du mandat du Conseil et à sa capacité à protéger les enfants du monde entier.

Comme nous l'avons tous constaté dans le rapport de 2022 (S/2023/363), d'une manière générale, les tendances sont alarmantes et nous incitent tous à revoir nos efforts en termes de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Le rapport souligne que c'est en République démocratique du Congo, en Israël et dans l'État de Palestine, en Somalie, en République arabe syrienne, en Ukraine, en Afghanistan et au Yémen qu'ont été confirmées les violations graves les plus nombreuses. Nous sommes très favorables à ce que les partenariats établis par la Représentante spéciale du Secrétaire général dans ces pays se poursuivent afin d'inverser cette tendance cette année.

Au total, 8 630 cas tragiques de meurtres ou d'atteintes à l'intégrité physique d'enfants ont été recensés en 2022, selon les chiffres vérifiés du rapport. Nous sommes tous États Membres de l'ONU, et cela devrait nous être inacceptable. Puisqu'il s'avère que la majorité des victimes parmi les enfants sont dues aux forces gouvernementales, nous, États Membres de l'ONU, devrions nous fixer l'objectif commun de faire en sorte que le mandat de la Représentante spéciale ne soit plus nécessaire.

Premièrement, pour appuyer les priorités de la Représentante spéciale, le Conseil doit redoubler d'efforts en matière de prévention et de règlement des conflits. Le nombre record de situations préoccupantes montre clairement que les stratégies de gestion des conflits ne suffisent pas. Nous devons parvenir à un changement de paradigme pour mettre durablement fin aux conflits et empêcher jusqu'à leur apparition. Les outils du Conseil doivent être adaptés aux réalités et à la véritable nature des conflits d'aujourd'hui. Les groupes armés non étatiques sont responsables de 50 % des violations graves, or recourir aux interventions classiques, à la liste de la honte et à d'autres moyens traditionnels n'est tout simplement pas aussi efficace avec ces groupes. Face aux acteurs de mauvaise foi qui s'en prennent aux enfants et les exploitent, le Conseil doit améliorer son aptitude à s'adapter à ces nouvelles réalités. L'objectif ultime n'est pas uniquement de punir, mais de modifier les comportements et les mentalités, et de dissuader et de prévenir les violations futures. Nous devons tirer le plein parti des pouvoirs du Conseil pour honorer nos responsabilités vis-à-vis des enfants.

Deuxièmement, nous sommes vivement préoccupés par le cycle de violence en cascade qui se produit lorsque les enfants subissent également des violations liées à leur endoctrinement et à leur recrutement dans des groupes armés. Pour reprendre les paroles d'un précédent Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu, les enfants soldats sont contraints de donner une expression violente aux haines nourries par les adultes. Comme Violeta nous l'a rappelé aujourd'hui, nous devons reconnaître que ces enfants ne sont pas seulement des victimes : ils sont aussi des agents de changement et des artisans de la paix. À cet égard, la lutte contre l'endoctrinement et le recrutement doit être un pilier des travaux du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés. Le Conseil doit considérer l'éducation comme son arme la plus puissante pour contre-carrer le risque que représentent les conflits armés que livrent et qui menacent les enfants. Nous devons veiller à l'égalité d'accès à une éducation de qualité, qui promeuve la paix, la tolérance et la compréhension mutuelle, ainsi qu'au rétablissement des établissements d'enseignement, notamment grâce à la coopération et l'assistance internationales. Si nous échouons, nous risquons de donner lieu à des générations perdues d'enfants désormais susceptibles d'être radicalisés.

Troisièmement, nous devons changer l'esprit qui préside au partenariat entre les gouvernements et la Représentante spéciale Gamba de Potgieter et son équipe, pour privilégier une démarche fondée sur la complémentarité. Il me semble qu'il s'agit là d'une des approches les plus efficaces que nous puissions engager collectivement. La Représentante spéciale œuvre sans relâche pour améliorer son partenariat avec les gouvernements du monde entier, et il faut en prendre acte. Mais nous devons accélérer cette tendance pour faire en sorte le travail dont elle et son équipe s'acquittent remporte pleinement l'adhésion, soit réalisé dans un esprit de partenariat et de coopération avec les gouvernements, et étayé par des mesures de confiance. Nous devons nous employer à deviser une nouvelle compréhension de la mise en œuvre qui soit basée sur la collaboration plutôt que sur l'esquive. Le mécanisme de surveillance et de communication a beau être un outil technique, nous devons veiller à ce que le Conseil l'appuie de tout son poids pour garantir le dialogue avec les principales parties prenantes et la mise en œuvre de mesures correctives.

Je terminerai sur une citation d'Ishmael Beah, tirée de son livre relatant son expérience d'enfant soldat en Sierra Leone : « Ma famille, c'est mon escadron ; mon arme assure ma subsistance et ma protection ; et ma règle

d'or consiste à tuer ou être tué ». Je crois que nous serons tous d'accord : aucun d'entre nous ne souhaiterait ce genre d'enfance à qui que ce soit.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les intervenants pour leurs contributions à la discussion d'aujourd'hui.

En période de conflit, les enfants constituent l'une des catégories de population les plus vulnérables. À cet égard, les groupes terroristes et extrémistes impliqués dans des conflits armés continuent de faire peser une menace particulière, d'autant que parmi les méthodes qu'ils privilégient figurent le recrutement d'enfants, les enlèvements, les violences sexuelles, l'utilisation d'enfants comme boucliers humains et les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire.

S'agissant de la menace terroriste, la situation la plus difficile concerne la région sahélo-saharienne, où les terroristes intensifient leurs activités et étendent leur zone d'influence. Les innombrables crimes de Boko Haram suffisent à le rappeler. Nous pouvons également évoquer les pratiques effroyables de Daech et d'autres groupes terroristes en Iraq et en Syrie. Nous restons particulièrement préoccupés par les activités en Afghanistan de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, dont les victimes incluent toujours des enfants. En Palestine aussi, des enfants meurent. La situation est également difficile au Myanmar, où des groupes armés continuent d'opérer. Nous prenons toutefois note des efforts du Gouvernement du Myanmar pour prévenir les violations graves contre les enfants, notamment dans le cadre de son plan d'action national en la matière.

Lorsqu'on évoque la protection des enfants en situation de conflit, il est impossible d'oublier la Syrie. Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation des enfants vivant dans des territoires qui ne sont pas contrôlés par Damas, notamment à Idlib et dans le nord-est du pays. La situation catastrophique qui sévit depuis des années dans les camps de déplacés de Hol et Roj, dans le nord-est du pays, n'est toujours pas réglée. Les organisations de défense des droits humains et les mécanismes relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme évoquent depuis longtemps des enlèvements d'enfants à des fins de recrutement ; la dernière allégation à cet égard date du 16 février. Les États-Unis, Puissance occupante qui contrôle ces camps, refusent pourtant de s'attaquer au problème. Nous appelons une nouvelle fois les États à honorer les obligations que leur fait le droit international et à prendre des mesures pour que les enfants de leurs ressortissants se trouvant dans des zones de conflit armé soient rapatriés.

Quant à la situation en Ukraine, hélas, un choix cynique a fait de la question de la protection de l'enfance le sujet d'une campagne d'information malhonnête cherchant à calomnier notre pays. Cette campagne lancée par les médias occidentaux a été promue par la prétendue Cour pénale internationale (CPI), qui fait office de blanchisserie pour des contrefaçons de piètre qualité. Aujourd'hui, à notre entière stupéfaction, le Secrétaire général a décidé de contribuer à cette campagne. Tâchons donc d'aller au fond des choses.

Depuis 2014, nous insistons pour que l'ONU fournisse une évaluation sérieuse des crimes commis par le régime de Kiev contre les civils du Donbass, notamment les enfants. En neuf ans, plus de 130 enfants ont été tués et plus de 440 mineurs ont été blessés à cause des actions de la partie ukrainienne. Les organismes compétents de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk ont envoyé 2 000 communications à la Cour européenne des droits de l'homme, et plus de 1 500 à la CPI. En neuf ans, ils ont lancé des appels au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme, au Comité international de la Croix-Rouge et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Tous ces appels sont restés lettre morte. Depuis février 2022, les territoires des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk ont été bombardés à plus de 19 000 reprises par les forces armées ukrainiennes. Plus de 5 000 civils ont été tués, dont près de 200 enfants, et plusieurs milliers de personnes, dont 300 enfants au bas mot, ont été blessées. Quelque 600 établissements d'enseignement et plus de 150 installations médicales ont été détruits ou endommagés dans le Donbass. Dans les régions de Zaporojie et Kherson, de même que dans celles de Belgorod, Briansk et Koursk, des enfants ont été tués ou gravement blessés par des tirs d'obus des forces armées ukrainiennes.

M^{me} Gamba de Potgieter a évoqué une fille malheureusement mutilée en Ukraine. Nous avons organisé une réunion selon la formule Arria sur le thème « Les enfants et les conflits armés : la crise ukrainienne ». Un des intervenants était Evgueni Jilitsyne, Chef du Département des enfants du Centre de traumatologie de Donetsk. Il est dommage que la Représentante spéciale n'ait pas eu l'occasion d'écouter le témoignage de ce médecin concernant les dizaines d'enfants de Donetsk et de Lougansk qui ont été mutilés par les frappes menées par les forces armées ukrainiennes sur les zones résidentielles de ces villes, ou par les mines antipersonnel de type Lepestok utilisées par l'Ukraine. Le régime de Kiev est d'une brutalité à couper le souffle. Dans une école de la ville de Lysychansk, en République populaire de Lougansk, des combattants du

tristement célèbre groupe de volontaires Tornado ont installé une véritable salle de torture dans laquelle des enfants ont été torturés et violés, et tout a été filmé. Dans une autre ville de République populaire de Lougansk, baptisée du paisible nom de Shchastia – qui signifie « bonheur » –, le directeur d'un lycée a été impliqué dans le transfert de plusieurs orphelins jusqu'au bataillon Aidar, où elles ont été malmenées et victimes de sévices sexuels.

Pourtant, ces incidents et ces chiffres ne figurent pas dans les rapports de l'ONU. L'Organisation n'est disposée ni à recevoir des informations objectives du terrain, ni à attirer l'attention sur le fait que des gens vivent dans le Donbass et que, il y a neuf ans, ces populations ont été les premières victimes du conflit ukrainien. Ce sont ces gens que la Russie protège aujourd'hui. Néanmoins, même sans disposer d'informations exhaustives, le Secrétaire général n'a pas eu d'autre choix que de consigner dans son rapport (S/2023/363) 80 cas d'enfants tués et des centaines d'enfants victimes d'atteintes à leur intégrité physique, ainsi que la destruction de centaines d'écoles et d'hôpitaux par les forces armées ukrainiennes. Dans le même temps, le Secrétaire général a décidé de ne pas ajouter les forces armées ukrainiennes à la liste des parties qui se livrent à des violations des droits de l'enfant. La question qui se pose à cet égard est pourquoi ? Les enfants des régions du Donbass, de Zaporojie, de Kherson, de Belgorod, de Briansk et de Koursk n'ont-ils pas besoin de la protection de l'ONU ? Leur vie a-t-elle moins de valeur ? Qu'en pensez-vous, Madame la Présidente ? Quatre-vingts enfants tués, ce n'est pas assez ? La réponse est claire. La mort d'enfants dans ces régions de Russie ne concorde pas avec l'image dépeinte par les médias occidentaux, selon laquelle l'Ukraine est un « symbole de la démocratie ». Ce qui signifie que tous ces faits ont été commodément balayés sous le tapis.

Il est évident que le Secrétaire général a pris une décision politique. Force est de constater qu'il faut un certain courage pour lancer des accusations contre les forces armées ukrainiennes. Il est difficile de résister à la pression flagrante exercée par l'Occident. Le Secrétaire général n'a pas eu ce courage. Pourtant le Secrétaire général rend au moins partiellement compte des crimes commis par le régime de Kiev, alors que les pays occidentaux membres du Conseil de sécurité, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, estiment, eux, dans l'ensemble que ces crimes n'existent pas.

La raison en est claire. Ces pays cherchent à dissimuler les crimes perpétrés par Kiev dans lesquels ils sont eux-mêmes impliqués. La mort d'enfants et la destruction d'écoles et d'hôpitaux dans les régions russes résultent, entre

autres choses, de l'emploi d'armes occidentales livrées à Kiev et de l'implication du personnel formé par l'Occident. Qui plus est, les représentants des États-Unis se vantent parfois de fournir des renseignements aux forces armées ukrainiennes et de discuter avec elles de projets militaires. En termes juridiques, cela signifie qu'ils sont responsables des crimes commis par les forces armées ukrainiennes.

Mais les organisations internationales ne s'intéressent pas à ces questions. C'est pourquoi nous avons décidé de créer une commission parlementaire chargée d'enquêter sur les crimes commis par Kiev contre des enfants. Les travaux de cette commission contribueront à réparer les violations des droits humains des enfants et à faire en sorte que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes.

La politique de l'autruche pratiquée à l'égard des crimes commis par le régime de Kiev contre des enfants consiste, entre autres, à diaboliser l'image de la Fédération de Russie et de son armée. C'est cette logique qui sous-tend la décision scandaleuse prise par le Secrétaire général d'inscrire les forces armées russes dans la liste des parties se livrant à des violations des droits de l'enfant, qui figure en annexe de son rapport. Tout expert objectif pourra confirmer que cette décision du Secrétaire général ne repose sur aucune donnée factuelle. On peut voir que le rapport ne mentionne aucun fait précis. Les prétendues violations sont en effet décrites de manière à ce qu'elles ne puissent pas être vérifiées. De surcroît, nos demandes d'informations complémentaires n'ont pas abouti et sont restées lettre morte. La plupart des opérations menées en Ukraine s'accompagnent d'un flot assourdissant de désinformation partielle transmise par la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, qui est de parti pris et en fait sous le contrôle du régime de Kiev, ainsi que de données non vérifiées que l'ONU aurait dû corroborer soigneusement auprès des parties concernées.

En revanche, comme je l'ai déjà dit, s'agissant de la Fédération de Russie, le Secrétaire général a opté pour une décision politique rapide. Nous avons observé à plusieurs reprises des cas similaires où il a obéi aux ordres des pays occidentaux. On ne peut manquer de constater le caractère manifestement partial de la liste des prétendues parties qui se livrent à des violations des droits de l'enfant. Par exemple, ni les États-Unis ni leurs alliés ne figurent sur la liste, comme si la longue liste de leurs invasions sanglantes en Yougoslavie, en Afghanistan, en Iraq, en Libye et en Syrie n'existait pas. Les pays occidentaux ne cessent de commettre des actes qui entravent les efforts qui sont faits pour empêcher que des violations graves soient commises contre les civils.

Les nombreux cas de meurtres et de mutilation d'enfants autorisés par la coalition de l'OTAN en sont la preuve criante, comme en témoignent les frappes aériennes aveugles qui pendant de longues années ont pris pour cible la population civile en Afghanistan. Selon diverses sources, les opérations menées par ce pays en Afghanistan entre 2001 et 2021 ont fait entre 46 000 à 70 000 victimes, dont près d'un tiers de mineurs. D'après les rapports de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, près de 40 % des personnes qui ont péri du fait des frappes aériennes de l'OTAN étaient des enfants. L'un des épisodes les plus odieux s'est produit en juillet 2008 dans la province du Nangarhar, lorsque des avions des États-Unis ont largué des bombes sur le cortège d'un mariage, entraînant la mort de 35 enfants. En juillet 2011, à cause des frappes aériennes effectuées par l'OTAN dans la province de Khost, huit enfants ont trouvé la mort, dont le plus jeune n'avait que 5 jours. D'après les chiffres officiels, en 2012, 51 enfants sont morts du fait d'opérations aériennes. Le 29 août 2021, deux jours seulement avant la fin du retrait précipité de leurs soldats, les Américains ont mené des frappes aériennes sur Kaboul, faisant des victimes parmi les civils, et non parmi les terroristes de Daech, contrairement à ce que le Pentagone avait initialement annoncé. Sur ces 10 civils, sept étaient des enfants.

Londres a reconnu que son personnel était responsable de la mort de 16 mineurs en Afghanistan. Dans le même temps, selon les rapports établis par des défenseurs des droits humains, le nombre d'enfants tués par les forces britanniques pourrait s'élever à 135. La principale cause de ces décès, ce sont les frappes aériennes des forces aériennes britanniques et l'emploi d'armes explosives dans des zones densément peuplées. Par ailleurs, les crimes perpétrés contre des enfants en Iraq par des soldats britanniques sont toujours soigneusement dissimulés.

Lors des bombardements effectués par l'OTAN sur la Yougoslavie en 1999, environ 90 enfants sont morts. Le visage de l'agression de l'OTAN dans cette région, c'est la petite Milica Rakić, âgée de 3 ans, qui est morte chez elle près de Belgrade en avril 1999, lorsque les avions de l'Alliance ont bombardé un aérodrome militaire voisin et que l'attaque aérienne a détruit des infrastructures civiles, y compris des hôpitaux, des écoles et des jardins d'enfants. Parmi les conséquences tardives de l'utilisation par l'OTAN de munitions à l'uranium appauvri en Yougoslavie, on peut citer un nombre croissant de cas de cancer chez les enfants et de mutations génétiques chez les nouveau-nés. En dépit de tous ces faits scandaleux, l'OTAN, les Américains et les Britanniques ne figurent pas sur la liste du Secrétaire général, ce qui répond pour

l'essentiel à la question de « l'objectivité » du mécanisme des Nations Unies utilisé pour protéger les enfants. De plus, ces personnes accusent aujourd'hui de manière impérieuse la Fédération de Russie de crimes qui n'ont été prouvés par absolument personne.

Indépendamment de ces rapports, la Fédération de Russie réaffirme son attachement indéfectible à la protection des enfants en temps de conflit armé, et plus particulièrement au cours de notre opération militaire spéciale. Nous adoptons toutes les mesures systémiques proposées pour éviter la mort d'enfants et les dommages aux hôpitaux et aux écoles. Depuis le début, la Fédération de Russie s'est montrée ouverte à toute coopération avec l'ONU dans ce domaine, en particulier avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba de Potgieter, le Directeur général adjoint Abdi et Violeta. Je tiens à remercier tout particulièrement Violeta de son immense courage et de ses précieux éclairages sur l'incidence des conflits sur les enfants.

L'ampleur des violations graves décrites dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/363) est choquante. Plus de 8 000 enfants ont été tués ou mutilés en 2022. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux ont augmenté de 112 %. Les violations ont connu une hausse de 85 % au Sahel et de 140 % au Myanmar, et plus de 1 500 enfants ont été recrutés et utilisés en République démocratique du Congo. Il ne s'agit pas de simples statistiques. C'est l'histoire d'enfants bien réels, ainsi que de leurs familles et de leurs communautés.

Pour la première fois, un membre permanent du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie, est inscrit sur la liste pour avoir commis plus de 1 200 violations graves contre des enfants, et cette liste, qui repose sur des données solides recueillies par l'ONU, ne représente que la partie émergée de l'iceberg. Il n'y a qu'une seule solution pour mettre fin aux souffrances des enfants ukrainiens : mettre fin à l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie.

Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement ukrainien pour protéger ses enfants et les ramener chez eux après les déportations forcées effectuées par la Russie. Les cadres internationaux

destinés à garantir les droits des enfants, tels que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et le mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, ont besoin de notre plein soutien.

Le Royaume-Uni prend des mesures. Nous appuyons des programmes de soutien psychosocial, de création d'espaces sûrs et de lutte contre les facteurs de recrutement, et nous sommes l'un des principaux donateurs du fonds Éducation sans délai, qui aide plus de 8,8 millions d'enfants à exercer leur droit à l'éducation. Nous continuerons de faire avancer la lutte mondiale contre les violences sexuelles liées aux conflits, de lever les obstacles à la justice, d'accroître le soutien aux enfants rescapés et d'honorer les engagements que nous avons pris dans le cadre du programme d'action pour la promotion des droits et du bien-être des enfants nés de violences sexuelles liées aux conflits.

Les enfants ne sont pas à l'origine des guerres, mais ils restent les plus vulnérables face à leurs effets. Nous devons faire mieux.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais faire des observations sur deux points.

Premièrement, dans sa déclaration, le représentant des États-Unis a accusé les forces armées russes d'exécuter des enfants. Il est tout à fait inapproprié de tenir de tels propos dans cette salle.

Deuxièmement, la représentante du Royaume-Uni a déclaré textuellement, j'ai entendu ces mots, que les forces armées russes sont responsables de la mort de 1 200 enfants, selon le rapport du Secrétaire général (S/2023/363). Je lui demande de faire preuve de précision au moins et de donner le chiffre exact qui figure dans le rapport, même s'il n'est pas confirmé, à savoir 120 et non 1 200 enfants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec

diligence. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous voudrions remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat public annuel. Nous remercions également tous les intervenants de leurs exposés.

Pour commencer, je tiens à rappeler qu'il importe de soutenir le mandat essentiel de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Pour protéger les enfants, il faut dialoguer avec toutes les parties à un conflit armé, des autorités gouvernementales aux chefs des groupes armés, y compris ceux qui font l'objet de sanctions. À cet égard, les efforts de la Représentante spéciale ne doivent pas être sapés par des considérations qui n'ont aucun rapport avec l'exécution de son mandat, qui vise à garantir le bien-être des enfants dans les situations de conflit armé.

Le rapport du Secrétaire général (S/2023/363) dresse une fois de plus un tableau sombre de la situation. Les enfants et les adolescents continuent de subir des violations graves et, malheureusement, dans de nombreux cas, le nombre de ces violations augmente. C'est un échec des efforts que nous faisons pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour inverser cette tendance. Le Mexique demande de nouveau à toutes les parties à des conflits de respecter pleinement le droit international et les normes de protection de l'enfance, telles que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

S'agissant de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, nous prenons note du fait que le Secrétaire général a ajouté Haïti sur la liste des pays dont la situation est préoccupante. En effet, le nombre de cas de recrutements, de meurtres, de mutilations, de violences sexuelles, d'attaques contre des écoles, d'enlèvements et de refus d'accès à l'aide humanitaire confirme la gravité de la situation à Port-au-Prince et dans ses environs, qui découle de la violence des bandes armées. Il faut prendre des mesures pour mettre fin aux souffrances des enfants haïtiens.

Pour terminer, nous appelons à nouveau, de toute urgence, à l'intégration de la question de la protection des enfants dans toutes les missions de paix et les missions politiques spéciales, en particulier dans les contextes de retrait, comme la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et d'autres missions de paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne souhaite remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat public important, au moment opportun.

Nous nous associons aux déclarations qui seront faites au nom de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés.

Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général (S/2023/363) pour l'année 2022 que les enfants font partie des groupes les plus gravement touchés par les conflits armés. Malheureusement, les attaques contre les enfants sont désormais utilisées comme un moyen puissant de compromettre l'avenir d'une nation. Les droits fondamentaux de la plus jeune génération sont violés de manière flagrante dans de nombreuses régions du monde, notamment par des déportations forcées, l'utilisation d'armes explosives, le recrutement dans des groupes armés, l'imposition d'interdictions sur l'éducation et le refus d'accès aux denrées alimentaires et aux soins de santé.

L'engagement de la Pologne à protéger les droits des enfants et à garantir leur protection est profondément ancrée dans notre programme politique. Nous avons donné la preuve de cette détermination pendant nos récents mandats au Conseil de sécurité et au Conseil des droits de l'homme. À l'avenir, alors que nous nous préparons à rejoindre le Conseil économique et social en janvier 2024, nous continuerons de défendre les droits de l'enfant comme un élément à part entière de notre programme social. La participation active de la Pologne au Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés et sa vice-présidence du Bureau du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en 2023 illustrent également notre attachement indéfectible aux initiatives mondiales visant à protéger et à aider les enfants.

On ne peut pas évaluer pleinement la gravité des violations des droits de l'enfant. Néanmoins, en tant que voisin immédiat d'un pays en guerre, je souhaite mettre l'accent sur la situation en Ukraine. La Pologne a subi les conséquences humanitaires de l'agression russe de grande envergure, et est devenue un refuge pour la plus grande communauté de réfugiés ukrainiens, qui dépasse aujourd'hui 1,6 million de personnes, dont 90 % sont des femmes et des enfants. Ces enfants gardent en mémoire les agissements odieux de leurs agresseurs russes, qui ne sont comparables qu'aux récits de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons entendu ces récits à maintes reprises, nous avons écouté ces enfants livrer leurs témoignages dans leur

langue, ce qui les rend encore plus épouvantables. Nous avons promptement mis en œuvre des mesures globales pour apporter une assistance aux enfants ukrainiens, en leur garantissant l'accès à des services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé et les prestations familiales. En outre, depuis mars 2022, nous sommes fiers d'accueillir le Bureau pour les interventions d'urgence de l'UNICEF à Varsovie. Nous nous félicitons grandement des initiatives de collaboration menées dans l'intérêt de tous les enfants.

Nous sommes vivement préoccupés par le déplacement forcé d'enfants ukrainiens vers les territoires occupés et la Russie. Ces actes constituent une violation flagrante des principes de la quatrième Convention de Genève, de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ainsi, le rapport de cette année indique clairement que l'Ukraine est l'un des pays dans lequel on compte le plus grand nombre de violations graves contre des enfants. Cette situation est d'autant plus révoltante que les auteurs de ces actes odieux sont les forces armées russes et les groupes armés qui leur sont affiliés, des forces qui appartiennent à un membre permanent du Conseil, dont le monde attend qu'il fasse montre d'un engagement particulier à maintenir la paix et à protéger les civils.

Pour terminer, nous constatons avec satisfaction que le rapport exhorte la Russie à adopter des mesures pour mettre fin à ces violations et les prévenir, tout en s'employant à établir les responsabilités. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est symbolique que les tout premiers mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale (CPI) en lien avec cette guerre aient trait à des crimes contre des enfants. Le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et la Commissaire aux droits de l'enfant de son gouvernement, Maria Lvova-Belova, auraient commis un crime de guerre, à savoir la déportation et le transfert illégaux d'enfants des régions occupées de l'Ukraine vers la Fédération de Russie. La Pologne soutient fermement le mandat de la CPI et les efforts qu'elle fournit pour traduire les auteurs de ces actes en justice, afin de protéger les droits de l'enfant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence britannique d'avoir organisé cet important débat public. Je remercie également Virginia Gamba de Potgieter et Omar Abdi de leurs exposés instructifs. Je remercie tout particulièrement Violeta d'avoir partagé son témoignage et ses recommandations concrètes aujourd'hui.

Le rapport du Secrétaire général (S/2023/363) fait état d'une tendance inquiétante en 2022 : une augmentation du nombre d'enfants victimes de violations graves dans 25 situations de conflit. L'augmentation exponentielle des violations graves contre les enfants et du nombre de situations de conflit représente un défi pour le dispositif chargé de la question des enfants et des conflits armés, et en conséquence, un soutien supplémentaire, tel que des ressources adéquates pour les spécialistes et les activités de protection de l'enfance, est nécessaire.

Les effets dévastateurs de l'agression russe sur les enfants en Ukraine en sont un exemple frappant. Il est essentiel de ne pas oublier que les chiffres confirmés ne reflètent pas l'ampleur et le nombre réels de ces violations, comme indiqué dans le rapport. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a touché tous les 7,5 millions d'enfants ukrainiens, dont près des deux tiers ont été déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. En raison des bombardements et des tirs d'artillerie incessants des forces armées russes, au 3 juillet, au moins 494 enfants avaient été tués et 1 036 autres blessés. En outre, 379 enfants ont été portés disparus en raison de ces hostilités.

Par ailleurs, le Bureau du Procureur général de l'Ukraine a enregistré 13 cas de violences sexuelles commises sur des enfants dans différentes régions. Le Ministère ukrainien de l'éducation signale que près de 3 450 établissements d'enseignement ont été endommagés dans tout le pays, dont 331 ont été détruits. En outre, près de 1 500 installations médicales ont été endommagées, dont 185 ont été détruites.

Hélas, le rapport n'aborde pas de manière adéquate la question de l'enlèvement à grande échelle d'enfants ukrainiens par la Russie. Les autorités russes elles-mêmes ont déclaré à plusieurs reprises que plus de 700 000 enfants avaient été déplacés de l'Ukraine vers la Russie. L'Ukraine a de bonnes raisons de croire que plusieurs centaines de milliers d'enfants ukrainiens ont été enlevés de force et illégalement par la Russie, et que nombre d'entre eux sont encore détenus contre leur gré. À ce jour, les autorités ukrainiennes ont identifié 19 492 de ces enfants, dont 4 390 sont orphelins ou privés de soins parentaux. Jusqu'à présent, seuls 380 d'entre eux ont été rapatriés et ont retrouvé leur famille. Même ces terribles statistiques sur des violations graves contre des enfants ne sont pas définitives, en raison de l'impossibilité d'accéder aux territoires temporairement occupés de l'Ukraine.

Il est crucial de rappeler que l'Ukraine est victime de l'agression russe depuis 2014. Par conséquent, étant donné notre conviction que le mandat relatif aux enfants

et aux conflits armés pourrait contribuer à renforcer la protection des enfants ukrainiens touchés par la guerre, ma délégation a toujours demandé depuis que la situation en Ukraine soit incluse dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, chaque fois que le Conseil se réunit pour en débattre. En tant que partie aux principaux instruments internationaux relatifs à la sauvegarde des droits de l'enfant, l'Ukraine reste déterminée à renforcer la protection des enfants, en particulier dans le contexte de l'agression de la Russie. Nous avons salué la décision prise par le Secrétaire général en juillet 2022 de suivre la situation en Ukraine et avons établi une collaboration et un dialogue constructifs avec sa représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés. Afin de concrétiser cet engagement, le Gouvernement ukrainien a nommé un point focal sur cette question. Nous avons également créé un comité interministériel pour assurer une communication régulière avec l'équipe chargée des enfants et des conflits armés. En outre, le Gouvernement a mis en œuvre diverses mesures préventives, y compris l'élaboration volontaire d'un plan national de prévention des violations graves contre les enfants dans le contexte de la guerre menée par la Russie.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba de Potgieter et son équipe en Ukraine en mai, à notre invitation. Comme convenu au cours de cette visite, un plan de prévention conjoint avec l'ONU a été élaboré et sera bientôt signé. L'Ukraine se félicite de la décision du Secrétaire général d'inclure les forces armées russes et les groupes armés affiliés dans l'annexe de son rapport. Au vu des crimes atroces qu'elle a commis et continue de commettre quotidiennement contre des enfants en Ukraine, l'armée russe a sans aucun doute sa place sur la même liste que les pires groupes criminels, tels que Daech, les Chabab et les Talibans, pour ne citer qu'eux. Ne serait-ce qu'hier, le 4 juillet, la Russie a une nouvelle fois perpétré un acte de terrorisme en prenant pour cible un quartier civil de Pervomaïskyï, dans la région de Kharkiv. L'attaque a fait 43 blessés, dont 12 enfants, parmi lesquels un nouveau-né de 3 mois, un nourrisson de 10 mois et un enfant de 1 an. Il ne fait également aucun doute que les forces armées russes et les groupes armés affiliés se sont livrés à des pratiques barbares similaires dans d'autres pays et régions.

La Russie continuant à rejeter tout dialogue avec les entités des Nations Unies chargées des droits humains, telles que la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, la Cour pénale internationale (CPI) et la Cour internationale de Justice (CIJ), nous attendons des preuves de sa véritable détermination à coopérer avec l'ONU

et l'équipe chargée de la question des enfants et des conflits armés. Nous espérons qu'un jour, le plan d'action le plus complet élaboré par la Russie en collaboration avec l'ONU sera pleinement mis en œuvre, comme l'a déclaré la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba de Potgieter dans son point de presse du 27 juin. Alors seulement, il sera justifié de faire figurer la Russie sur la liste des parties qui ont mis en place des mesures pour renforcer la protection des enfants pendant la période considérée. À cet égard, nous exhortons l'ONU, et en particulier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, à continuer d'exiger de la Fédération de Russie qu'elle s'acquitte de toutes les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il s'agit notamment de mettre fin à toutes les violations graves contre des enfants en Ukraine et de garantir le rapatriement rapide et en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens détenus illégalement et par la force par la Russie.

En attendant, l'intervention, aujourd'hui, de l'envoyé de Poutine, qui est recherché par la CPI, n'est, comme toujours, que baliverne et hypocrisie – pour éviter de la décrire en des termes plus explicites. Nous appelons la communauté internationale à continuer à faire pression sur la Fédération de Russie pour qu'elle cesse son agression contre l'Ukraine et retire toutes ses troupes du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, car c'est la mesure la plus efficace pour protéger les enfants ukrainiens. La Russie doit également rapatrier immédiatement et en toute sécurité tous les enfants ukrainiens qu'elle retient illégalement. La priorité absolue reste de faire en sorte que tous les auteurs de violations répondent de leurs actes, qu'il s'agisse de violations contre des enfants ou d'autres crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Avec ses partenaires, l'Ukraine ne ménagera aucun effort pour traduire en justice tous les auteurs de ces crimes et leurs supérieurs hiérarchiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Tickner (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom de la Colombie, je tiens à remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat public et à souligner l'importance fondamentale du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés pour l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU. Je salue également ma compatriote, Violeta, pour son exposé, que tous les membres ont écouté.

Je souligne tout d'abord que le projet de paix totale élaboré par le Gouvernement du Président Gustavo Petro Urrego comprend un engagement profond à garantir et à

protéger les droits des enfants en temps de conflit armé. Ainsi, depuis l'investiture présidentielle en août 2022, l'armée a suspendu pour une durée indéterminée ses frappes contre les camps des groupes armés illégaux où la présence de mineurs est suspectée, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2023/363) présenté par la Représentante spéciale Gamba de Potgieter.

Je voudrais mentionner trois autres initiatives concrètes lancées par mon pays pour mettre un terme aux violations graves contre les enfants.

Premièrement, le Gouvernement national a cherché à désamorcer le conflit armé afin d'atténuer les crises humanitaires qui touchent de manière disproportionnée les personnes vulnérables, telles que les enfants autochtones et afrocolombiens. Conformément à cet objectif, l'une des principales conditions requises pour entamer un quelconque dialogue avec un groupe armé est l'engagement à ne pas recruter de mineurs, à ne pas commettre d'actes de violence sexuelle fondée sur le genre, à ne pas utiliser de mines antipersonnel et à ne pas mener d'actions entraînant le confinement ou le déplacement de la population civile à l'intérieur du pays.

Deuxièmement, la Colombie a souscrit à la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées et à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. En ce qui concerne cette dernière, et en réponse à ma compatriote, Violeta, j'ai le plaisir de signaler que l'État colombien a élaboré un plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, dont l'objectif est de rendre efficace la protection des écoles et des universités contre les attaques et leur utilisation à des fins militaires par les parties au conflit dans notre pays.

Troisièmement, la Commission intersectorielle chargée de prévenir, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants et d'adolescentes ou d'adolescents et les violences sexuelles commises contre eux a été renforcée sur le plan institutionnel, son secrétariat technique ayant été confié en décembre 2022 au Bureau du conseiller présidentiel pour les droits humains et les affaires internationales. L'accent mis sur la prévention et la réinsertion effective des mineurs démobilisés dans la vie civile est un pilier central de la stratégie du Gouvernement du Président Petro Urrego pour faire progresser la protection des enfants.

Enfin, la Colombie réaffirme son engagement à donner la priorité à la protection, aux droits, au bien-être et à l'autonomisation des enfants touchés par les conflits armés et se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général aux groupes armés pour qu'ils cessent immédiatement les

violations, qu'ils libèrent les enfants sans condition et qu'ils prennent des engagements concrets assortis d'échéances pour mettre un terme aux violations graves et les prévenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

M^{me} Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe aux déclarations qui seront prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés. Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat et vous souhaitons, Madame la Présidente, plein succès pour votre présidence.

Tout d'abord, je salue le rapport du Secrétaire général (S/2023/363) et je tiens à exprimer le plein appui du Portugal au système des Nations Unies pour la protection des enfants en temps de conflit armé, notamment le mandat de la Représentante spéciale Virginia Gamba de Potgieter. Je tiens également à féliciter l'UNICEF de son travail à cet égard et à remercier Violeta de son témoignage très émouvant, pertinent et touchant.

Le Portugal reste un fervent partisan du corpus croissant de droit international contraignant et non contraignant qui a pour but de protéger les enfants en temps de conflit armé, y compris le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, la résolution 2601 (2021) et des documents comme la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, les Principes de Vancouver et les Principes de Paris. Nous appelons tous les États Membres à adopter et appliquer ces textes.

Nous estimons également que l'éducation est cruciale pour prévenir les violations contre les enfants, comme le sont la prévention des conflits et, bien sûr, le développement durable. Dans le projet de résolution sur le droit à l'éducation, que le Portugal a déposé pas plus tard qu'hier au Conseil des droits de l'homme, nous prenons acte du nombre de plus en plus grand de normes et de règles concernant la protection de l'éducation contre les attaques dont elle peut faire l'objet et réitérons notre ferme condamnation de l'utilisation des établissements scolaires à des fins militaires. Nous souscrivons à toutes les initiatives de contrôle et d'application du principe de responsabilité dont il est question dans ces rapports annuels, notamment celles qui sont menées par l'intermédiaire de la Cour pénale internationale, et exprimons notre soutien au mécanisme de surveillance et de communication de l'information ainsi qu'au mécanisme d'inscription sur la liste. Ces deux mécanismes doivent demeurer impartiaux et indépendants.

Le dialogue avec les différentes parties à un conflit et l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action sont des éléments essentiels de ce cadre, qu'il faudrait stimuler plus avant. Néanmoins, nous devons avoir à l'esprit que, l'an dernier, l'UNICEF a montré qu'au cours des 16 années précédentes, le nombre de violations graves n'avait eu de cesse d'augmenter, et cette année ne fait pas exception.

Dans son rapport annuel de 2022, le Secrétaire général fait état d'une hausse d'environ 12 % du nombre de violations graves contre des enfants. Malgré ce sombre tableau, il y a des réalisations qui peuvent servir d'exemple aux autres États Membres et promouvoir la protection de l'enfance. Selon nous, le Mozambique est l'un de ces exemples. Malgré les difficultés à Cabo Delgado, où des violations graves contre des enfants ont été documentées, le Gouvernement prend des mesures dynamiques. Une commission interministérielle des droits humains et du droit international humanitaire a été créée, un coordonnateur chargé de la protection de l'enfance au sein des forces armées a été nommé et l'armée multiplie les formations sur la prévention des violations graves. Des exemples comme celui-ci méritent d'être salués.

Pour terminer, nous devons être conscients que les violations graves ont des répercussions durables sur les victimes et les personnes rescapées. Le Portugal estime que la communauté internationale doit accorder plus d'attention à la réalisation d'une justice véritable, qui passe par une aide à la subsistance et un plein accès aux services psychosociaux et de santé mentale. Nous ne pouvons pas rendre leur enfance à ceux qui en ont été privés, mais nous devons considérer qu'il est de notre responsabilité partagée de leur rendre l'espoir et de leur apporter tout le soutien que nous pouvons.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Prabowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence britannique d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur cette question très importante. Je remercie également la Représentante spéciale Virginia Gamba de Potgieter, le Directeur général adjoint Omar Abdi et Violeta des informations actualisées qu'ils nous ont données à ce sujet.

Malgré des initiatives nombreuses, pour ne pas dire innombrables, le Conseil de sécurité se heurte chaque année à la poursuite de la violence la plus grave contre les enfants en temps de conflit armé. Comme indiqué dans le rapport annuel (S/2023/363), près de 24 000 enfants n'ont pas droit à une enfance vécue dans la sécurité. Dans les situations

de conflit armé, trois enfants sur 10 perdent la vie ou sont mutilés. Cela nous engage sérieusement à tenter de nouvelles approches. À cet égard, je m'arrêterai sur trois points.

Premièrement, le principe universel de la protection de l'enfance ne doit jamais être compromis. La protection des enfants, qui est l'un des principes les plus fondamentaux consacrés par le traité en matière de droits humains le plus largement et rapidement ratifié, la Convention relative aux droits de l'enfant, doit toujours être assurée en priorité, y compris dans les situations de conflit. Nous appelons toutes les parties à une situation de conflit à défendre et appliquer le principe universel de la protection des enfants. Dans le même esprit, les gouvernements nationaux sont toujours responsables au premier chef de la protection de tous les enfants. Nous appelons à une coopération internationale plus robuste à l'appui des capacités nationales de protection de l'enfance en temps de conflit armé.

Deuxièmement, il est capital de mobiliser et d'autonomiser les populations locales. La protection des enfants dans les conflits armés requiert l'engagement et la collaboration de toutes les parties, sur la base de la confiance. La participation des communautés joue un rôle notable dans la création d'un environnement favorable. Au-delà de cela, nous devons également leur donner les moyens de diriger les efforts de protection de l'enfance. À cet égard, il échoit aux missions des Nations Unies une fonction importante et sans équivalent. L'Indonésie appelle à ce qu'elles disposent de capacités accrues en matière de mobilisation et d'autonomisation des populations locales afin de mieux protéger les enfants en période de conflit armé.

Troisièmement, il faut promouvoir la coopération et les réseaux régionaux. Dans le cadre du travail collectif de protection des enfants en temps de conflit armé, la coopération et les réseaux régionaux peuvent adéquatement et efficacement étayer les mesures adoptées à l'échelle nationale et locale pour protéger les enfants touchés. Cela s'explique par la proximité des initiatives régionales avec le contexte et la situation propres à chaque pays.

En 2019, l'Indonésie a été à l'origine de la première conférence régionale sur l'aide humanitaire. En 2021, la manifestation a pris de l'ampleur, avec une centaine d'acteurs humanitaires venus de 21 pays, et elle a permis de bâtir un réseau d'acteurs et d'initiatives humanitaires couvrant toute la région. Grâce à ce réseau, les acteurs humanitaires des pays de la région peuvent renforcer leurs capacités pour ce qui est d'œuvrer à garantir l'accès des enfants à l'aide humanitaire.

Pour terminer, j'assure le Conseil de la détermination de l'Indonésie à contribuer aux efforts internationaux visant à assurer la protection des enfants en temps de

conflit armé. Les enfants ne sont pas des soldats, et ne doivent pas devenir des victimes. Ils sont notre avenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/363) jette un éclairage brutal sur le sort des enfants touchés par un conflit armé. Nous sommes particulièrement préoccupés qu'il y soit fait état d'une hausse générale du nombre de cas dans les six catégories de violations graves commises contre les enfants, dont une augmentation de 112 % des attaques contre des écoles et des hôpitaux, de 21 % en ce qui concerne le recrutement et l'utilisation d'enfants, et de 15 % des cas d'enlèvements.

Nous sommes terriblement inquiets au sujet de la violence visant les enfants au Myanmar, où le nombre de violations graves s'accroît à un rythme alarmant, tout comme en Afghanistan, au Soudan, au Mali et en Palestine, pour ne citer que quelques situations. Nous avons conscience qu'il est pratiquement impossible à l'équipe de la Représentante spéciale du Secrétaire général d'assurer un suivi complet, de telle sorte que ces chiffres préoccupants sont probablement en dessous de la vérité. De même, les six violations graves ne rendent pas compte de toutes les répercussions des conflits armés sur les enfants. Les conflits restent un facteur majeur de la malnutrition et de la faim, qui toutes deux concernent particulièrement les enfants. Nous réaffirmons que l'indépendance et l'intégrité de la Représentante spéciale du Secrétaire général sont indispensables à l'efficacité et à la crédibilité de son bureau, et cela comprend aussi la pratique objective, systématique et transparente qui consiste à inscrire sur la liste les parties qui ont commis de graves violations.

Nous prenons note de la partie du rapport qui recense les violations commises à l'encontre d'enfants dans le cadre de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Comme le rapport l'établit, les forces armées russes et leurs supplétifs font peu de cas de la protection des civils, et notamment des droits de l'enfant. En conséquence, la Cour pénale internationale (CPI) a émis des mandats d'arrêt contre le Président Poutine et la Commissaire aux droits de l'enfant Maria Lvova-Belova pour la déportation et le transfert d'enfants depuis les zones occupées de l'Ukraine. Nous réitérons notre appel au retour de tous les enfants illégalement déportés, en Ukraine et ailleurs.

Nous nous félicitons de la visite effectuée par la Représentante spéciale en Ukraine et en Fédération de Russie au mois de mai. Dans ce contexte, nous sommes au fait de la politique de l'ONU relative aux contacts non

essentiels en ce qui concerne les rencontres entre des fonctionnaires des Nations Unies et des individus visés par un mandat d'arrêt de la CPI, et comprenons la nécessité de sa pleine application en toute transparence. Par conséquent, nous nous attendions à trouver, dans le rapport du Secrétaire général, une explication de ce qui a motivé la décision que la rencontre avec la Commissaire aux droits de l'enfant revêtait un caractère essentiel dans le cadre de cette visite.

Nous demeurons profondément préoccupés par le nombre élevé de viols et d'autres formes de violence sexuelle contre les enfants. Cette violence est souvent sous-signalée, en raison de la peur de la stigmatisation et des tabous culturels, en particulier quand les victimes sont des garçons. L'organisation de la société civile All Survivors Project joue un rôle clef s'agissant d'étayer, documents à l'appui, cette violence. Nous assurons à toutes les personnes présentes dans cette salle qu'elle fait un bon travail.

Une culture du silence continue de faire obstacle à l'attribution des responsabilités et à la justice et contribue à alimenter de nouveaux cycles de violence et la persistance de stéréotypes néfastes liés au genre. Nous réaffirmons notre ferme appui à l'action menée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui s'efforce de donner davantage d'informations sur les victimes et les personnes rescapées marginalisées de violence sexuelle liée aux conflits, conformément à la résolution 2467 (2019). Il est essentiel de préserver la sécurité, la vie privée et la confidentialité des personnes rescapées et des témoins, ainsi que de défendre les considérations éthiques à l'heure de consigner et de vérifier les informations concernant les enfants rescapés de violences sexuelles. Nous nous félicitons également du caractère transversal de ces travaux entre les différents titulaires de mandat et encourageons la Représentante spéciale à collaborer avec ses homologues afin d'élaborer des cadres et des principes pertinents pour la protection des enfants contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim Sangjin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer l'appui de ma délégation à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et à son bureau. Je remercie également le Royaume-Uni de l'organisation de l'importante séance d'aujourd'hui, et les intervenants de leurs contributions.

La République de Corée s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Canada au nom du

Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés. Je voudrais maintenant faire la déclaration suivante à titre national.

La République de Corée demeure profondément préoccupée par le nombre inquiétant de violations graves commises sur la personne d'enfants dans le monde entier. C'est d'autant plus consternant que le rapport du Secrétaire général (S/2023/363) révèle que les forces gouvernementales ont été les principales responsables des meurtres et des atteintes à l'intégrité physique d'enfants, des attaques contre des écoles et des hôpitaux et des cas de refus d'accès à l'aide humanitaire. À cet égard, ma délégation prend note des nouvelles décisions d'inscription sur la liste concernant la situation en Ukraine, ainsi que des nouveaux cas de violence ajoutés aux motifs de l'inscription sur la liste des forces armées du Myanmar, et s'inquiète de la situation des enfants dans la région.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par le nombre croissant d'attaques contre des écoles, qui continuent de constituer une atteinte flagrante au droit des enfants à l'éducation. Les enfants ne doivent pas être privés de leur accès à l'éducation, même dans les zones touchées par un conflit, car cet accès est essentiel pour renforcer la résilience des sociétés et parvenir à une paix et à un développement durables.

Pour prévenir ces graves violations et mieux protéger les enfants dans les zones touchées par le conflit, nous devons utiliser pleinement les outils juridiques et opérationnels pertinents que nous avons déjà mis au point. À cet égard, toutes les parties à un conflit doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. La République de Corée réaffirme également son appui sans réserve à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

En outre, nous devons renforcer les capacités sur le terrain, notamment en garantissant suffisamment de ressources humaines et financières pour le mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, tout en préservant son indépendance, son impartialité et sa crédibilité. Cette année, le Secrétaire général a ajouté Haïti et le Niger à la liste des pays dans lesquels la situation est préoccupante. La situation des enfants dans ces régions, comme dans l'ensemble des pays mentionnés dans le rapport, doit recevoir l'attention voulue du Conseil de sécurité, ainsi que de la communauté internationale. Dans ce contexte, la République de Corée appuie vigoureusement la contribution des

opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies à l'instauration d'un environnement protecteur pour les enfants touchés par un conflit armé.

Mon gouvernement est fier d'avoir fourni 5 millions de dollars d'aide humanitaire aux populations, en particulier aux enfants de Bor, au Soudan du Sud, par l'intermédiaire de l'UNICEF et en étroite collaboration avec les activités de coopération civilo-militaire de nos unités du génie au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, ce qui pourrait constituer une bonne pratique.

Membre élu du Conseil de sécurité pour la période 2024-2025, la République de Corée réaffirme sa volonté de travailler avec l'ONU, ainsi qu'avec tous les États Membres, dans le but de mieux protéger les enfants contre le fléau des conflits armés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica remercie le Royaume-Uni de l'organisation de ce débat public, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et les autres intervenants de leurs exposés.

Le Costa Rica exprime sa plus profonde inquiétude face à la persistance des violations graves des droits de l'enfant commises pendant des conflits armés, comme en témoigne l'augmentation de tous les types de ces violations au cours de l'année écoulée. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que, pour la première fois, les groupes et les forces étatiques sont les principaux responsables de ces violations. Le Costa Rica rappelle à tous les acteurs, et aux États en particulier, l'obligation de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme en toute circonstance. Il est impossible de parler d'une nouvelle approche préventive ou d'une paix durable lorsque les droits sont violés et que les nouvelles générations sont privées d'avenir. À cet égard, le Costa Rica demande avec force au Conseil de s'acquitter de sa responsabilité de protéger les enfants dans les situations de conflit armé comme dans

d'autres contextes fragiles. Nous lui demandons également de coopérer avec le Secrétaire général afin de mettre en œuvre des processus rigoureux et objectifs en vue de l'inscription sur la liste d'auteurs de violations étatiques et non étatiques dans le rapport de ce dernier (S/2023/363).

Deuxièmement, nous soulignons l'importance d'adopter une approche transversale pour garantir des réponses adéquates et adaptées aux réalités des enfants afin de prévenir et de faire cesser les violations graves. Pensons par exemple aux conséquences de l'application indifférenciée d'approches antiterroristes sur la réintégration des enfants associés à des groupes et des forces armés, ainsi qu'à celles de l'utilisation d'armes explosives contre les enfants dans les zones fortement peuplées. Pour le Costa Rica, nous devons, lorsque nous tentons de remédier à ces situations et à d'autres, être guidés par les enfants et tenir compte de leurs vues, en plaçant leurs voix et leurs expériences au cœur de nos mesures et en garantissant leur pleine participation à l'élaboration des réponses.

Nous appelons également à la protection des dirigeants locaux, des chefs religieux et des responsables de la société civile, ainsi que d'autres défenseurs des droits humains, qui sont les garants de la vérité et la clef de la réconciliation dans le contexte d'un conflit armé.

Le succès du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés repose sur l'efficacité des outils dont dispose le Conseil, en particulier le Groupe de travail chargé de formuler des recommandations pour la protection des enfants. Le Costa Rica réaffirme son attachement sans faille au programme relatif aux enfants et aux conflits armés et invite tous les États, en particulier les membres du Conseil, à redoubler d'efforts pour garantir le bon fonctionnement de ces mécanismes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.